

Si ce n'est *pour la*
culture
« pourquoi nous
battons-nous alors ? »*

SACD

SOCIÉTÉ DES AUTEURS ET
COMPOSITEURS DRAMATIQUES

Directeur de la publication : Pascal Rogard
Coordination : Catherine Vincent
Rédaction : Jean-Louis Blaisot et Catherine Vincent
N° ISSN : 2495-1005
Conception graphique : Le Goff & Gabarra – www.lgetg.fr
Impression : Burlet Graphics

LES DONNÉES CLÉS SACD

LES AUTEURS

60 139

associés
(+2,7%)

dont 21 873

auteurs vivants ayant bénéficié d'une répartition en 2016
(+1,3%)

PERCEPTIONS / REPARTITIONS

224,6 M€

perçus en 2016
(+1,21%)

Spectacle vivant 64 M€ (-8%).

Cette baisse s'explique par une diminution des perceptions sur Paris (-16%) consécutive à une baisse de fréquentation liée aux attentats (surtout marquée sur le secteur indépendant) et par un recul de -7% en régions, qui survient après deux années exceptionnelles.

Audiovisuel 160 M€ (+6%).

Les perceptions sur les chaînes historiques et auprès des réseaux de distribution et des nouveaux médias (VàD, Web) ont permis une hausse en France (+1,9 M€), qui compense le recul de la copie privée. Une progression encore plus marquée à l'étranger.

213,4 M€

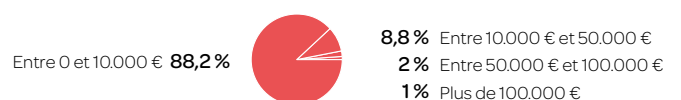
répartis en 2016
(-5%)

Bien qu'en baisse par rapport à son niveau record de 2015, le niveau des répartitions demeure élevé et représente plus de 95% des perceptions de l'année. Il suit la baisse des perceptions du spectacle vivant, mais ne répercute pas la hausse des perceptions audiovisuelles, dont le cycle de gestion est plus long.

SUR 100 EUROS PERÇUS PAR LA SACD :



RÉPARTITION DES REVENUS PAR TRANCHE :



L'ACTION SOCIALE

3,9 M€

L'ACTION CULTURELLE

5,8 M€

Affectations légales (copie privée, CPI) : 4,6 M€
Affectations volontaires : 1,2 M€



© L'UN, Photographers et SACD

Jacques Fansten
Président de la SACD



© L'UN, Photographers et SACD

Pascal Rogard
Directeur Général de la SACD

Les données clés SACD ----- p.03

Sommaire ----- p.04

Le mot du président et du directeur général ----- p.05

1 La SACD, des auteurs au service de la création

Par les auteurs, pour les créateurs ----- p.06

En bref ----- p.08

En Belgique, au Canada ----- p.10

Adhésions et promotions en 2016 ----- p.11

2 Défendre les auteurs en France et à l'étranger

Beaumarchais et... ----- p.12

La défense des créateurs et de la création ----- p.13

Protéger les auteurs en France et à l'international ----- p.20

3 Accompagner et soutenir les auteurs et la création

Le répertoire et son utilisation ----- p.22

Les perceptions en 2016 ----- p.24

Les répartitions de droit aux auteurs ----- p.26

Des actions sociales et de solidarité ----- p.28

Une forte implication dans le dynamisme culturel ----- p.31

Au plus près de la jeune création ----- p.34

Un Artiste à l'école ----- p.36

La SACD, une société très contrôlée ----- p.37

4 Annexes ----- p.38

LE MOT DU PRÉSIDENT ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Nous sortons d'une étrange campagne électorale où, longtemps, les enjeux culturels ont été absents des débats. Nous entrons dans une nouvelle période, où nous aurons à rappeler inlassablement notre conviction que la culture est, avec l'éducation, un enjeu essentiel.

C'est notre double particularité : percevoir et répartir des droits, mais aussi protéger les auteurs et leurs œuvres et défendre la place de la culture.

Vos élus et les équipes de la SACD, y consacrent tous leurs efforts.

Les perceptions ont atteint, en 2016, le niveau record de 224,6 M€, ce qui permet un remboursement de la retenue statutaire de 13 % des retenues. Cette hausse vient principalement de l'audiovisuel, mais elle est due surtout à des rattrapages et à des versements anticipés. Car, du côté du spectacle vivant, nous avons subi une baisse de plus de 8 %, essentiellement à Paris, sans doute en raison du contexte des attentats et de l'état d'urgence. Par contre, notre nouveau réseau province confirme sa consolidation, avec une hausse de 3 %.

Nous avons poursuivi notre programme de modernisation et d'amélioration.

Ainsi, le nouveau site, conçu pour offrir plus de facilités de services et plus de transparence, a été lancé en mars 2017. Tout en veillant à préserver la convivialité et la possibilité de relations directes, il offre l'accès à de nouveaux services en ligne.

Pour nous conformer à la transposition en droit français de la directive européenne

sur les Organismes de Gestion Collective, les équipes de la SACD ont travaillé sur un ensemble de réformes qui sont soumises à nos Assemblées générales. Si elles sont adoptées, nombre de nos règles de fonctionnement évolueront : nous avons tout fait pour qu'elles aillent vers plus d'efficacité et de transparence.

Parallèlement, nous avons dû mener de nombreux combats.

Le rapport de notre Observatoire Permanent des Contrats Audiovisuels, a montré une fois de plus de graves lacunes dans l'intéressement des auteurs à la carrière de leur œuvre. Il faut assainir les pratiques contractuelles et nous avons obtenu qu'une médiatrice soit nommée, Françoise Mariani-Ducray. Espérons que ses propositions permettront les avancées indispensables.

Nous avons conclu un accord avec les éditeurs littéraires, la SCELFL, qui prévoit dorénavant une clé fixe pour les œuvres d'origine. Il reste à redéfinir, dans une large concertation, les parts respectives, dans cette nouvelle configuration, des auteurs de l'animation.

Une loi sur la création, que nous demandions depuis longtemps, a été votée en juillet 2016. Elle comprend de nombreux points positifs mais il nous faudra être vigilants sur leur mise en application.

Au plan européen, nous avons dû, encore, réagir aux attaques récurrentes contre le droit d'auteur, nous restons mobilisés pour obtenir un droit des auteurs à une rémunération proportionnelle dans toute l'Europe, pour protéger les politiques de création et la diversité, comme pour

exiger que les plateformes numériques entrent dans la régulation et contribuent à la production.

Concernant le statut social des auteurs, après quelques 10 ans de lutte, nous avons obtenu la possibilité, pour les auteurs qui n'avaient pas compris le fonctionnement de l'AGESSA, de racheter des trimestres pour leurs droits à la retraite. Les services de la SACD les accompagnent dans leurs démarches, comme dans les réformes de la retraite complémentaire.

Notre politique d'action culturelle, financée par la copie privée, s'est encore développée, en s'adaptant aux nouveaux moyens de création et de diffusion. La SACD s'est associée à France Télévisions pour créer un fonds Web Séries, deux fonds pour Avignon OFF ont été lancés cette année, comme un fonds d'aide à l'écriture de la mise en scène théâtrale. Les dispositifs de soutien à la musique de scène et les arts de la rue ont été renforcés.

Ajoutons la poursuite de notre combat pour améliorer la place des femmes dans les institutions culturelles et la création, et nos engagements pour défendre la langue française et la diversité culturelle.

Un nouveau quinquennat, un nouveau gouvernement, une Europe toujours trop sourde à nos préoccupations, il nous faut, encore et toujours, faire entendre la voix des auteurs.

JACQUES FANSTEN et PASCAL ROGARD

1 La SACD, des auteurs au service de la création

PAR LES AUTEURS, POUR LES CRÉATEURS



© L.N. Photographers et SACD

Composé d'auteurs élus par l'ensemble des auteurs membres de la SACD, le Conseil d'administration se réunit deux fois par mois, une fois en séance plénière, une fois en Commissions spécialisées par répertoire. Il décide, en accord avec le président et le directeur général (tous deux co-gérants), de la politique de la société.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION 2016-2017

Président :

Jacques Fansten, télévision

Première vice-présidente :

Denise Chalem, théâtre

Vice-présidents :

Philippe Hersant, musique

Laurent Lévy, télévision

Alain Sachs, théâtre

Bertrand Tavernier, cinéma

Marie-Pierre Thomas, télévision

Administrateurs délégués :

Stéphanie Aubin, danse

Frédéric Fort, arts de la rue

Sophie Loubière, radio

Stéphane Piera, création interactive

Jean-Philippe Robin, animation

Jérôme Thomas, cirque

Administrateurs :

Jean Becker, cinéma

Brigitte Bladou, théâtre

Brigitte Buc, théâtre

Luc Dionne, Président du comité canadien (télévision)

Caroline Huppert, télévision

Corinne Klomp, théâtre

Gérard Krawczyk, cinéma

Pascal Lainé, télévision

Christine Laurent, cinéma

Jean-Louis Lorenzi, télévision

Christine Miller, télévision

Blandine Pélissier, théâtre

Inès Rabadan, présidente du Comité belge

Eric Rondeaux, animation

Alain Stern, télévision

Catherine Verhelst, musique

Commission d'action sociale :

Brigitte Bladou, théâtre

Pascal Lainé, télévision

Christine Miller, télévision

Déléguées aux Prix :

Brigitte Buc, théâtre

Christine Laurent, cinéma

Délégués à l'humour :

Sophie Loubière, radio

Gérard Krawczyk, cinéma

Charles Nemes (en tant que personnalité qualifiée déléguée par le Conseil d'administration)

Délégué aux Affaires Juridiques :

Georges Werler, nommé directement

par le conseil pour cette mission spécifique

LE COMITÉ DE DIRECTION

Directeur général : Pascal Rogard

Secrétaire général : Patrick Raude

Jean-Louis Blaisot, Pierre-Emmanuel Bourgouin, Linda Corneille, Muriel Couton, Christophe Dubois, Marie-Noëlle Guiraud, Yves Le Coënt, Géraldine Loulergue, Rodolphe Morin-Diolé (jusqu'en février 2017), Véronique Perlès, Guillaume Prieur, Hubert Tilliet, Catherine Vincent.

COMMISSION DE CONTRÔLE DU BUDGET

En 2016, la Commission de contrôle du budget s'est réunie chaque mois pour suivre avec les services de la SACD, l'exécution du budget annuel de la Société, sur l'adoption duquel elle est préalablement consultée. Avec la transposition de la directive sur la gestion collective, cette commission disparaît en 2017 au profit de la Commission de surveillance (disposition soumise à l'assemblée générale de juin 2017).

Président :

Christophe Botti, spectacle vivant

Vice-présidente :

Sandrine Ray, audiovisuel

Rapporteur :

François Luciani, audiovisuel

Vice-rapporteur :

Philippe Alkemade, spectacle vivant

Membres :

Charli Beléteau, audiovisuel

Pascal Kané, audiovisuel

(démissionnaire à compter du 13 avril 2017)

Charlotte Paillieux, audiovisuel

Pierre-Yves Pruvost, spectacle vivant

Marc Rivière, audiovisuel

COMMISSION DU DROIT DE COMMUNICATION

Cette commission spéciale peut être saisie par tout associé auquel est opposé un refus de communication des documents. Avec la transposition de la directive sur la gestion collective, cette commission disparaît en 2017 au profit de la Commission de surveillance (disposition soumise à l'assemblée générale de juin 2017).

Président :

André Grall, audiovisuel

Vice-présidente :

Lou Jeunet, audiovisuel

Membres :

Raphaëlle Farman, spectacle vivant

Dominique Lefebvre, spectacle vivant

Eduardo Manet, spectacle vivant

COMITÉ BELGE

Présidente :

Inès Rabadan, télévision, cinéma

Vice-présidents :

Stéphane Arcas, dramatique, lyrique

Isabelle Wery, dramatique, lyrique

Membres

Vanja d'Alcantara, cinéma, télévision

Florent Barat, radio

Isabelle Bats, dramatique, lyrique

Miguel Declaire, dramatique, lyrique

Jean-Luc Goossens, audiovisuel

Gabriella Koutchoumova, chorégraphie

Valérie Lemaître

Emilie Maquest

Myriam Saduis, mise en scène

Philippe Sireuil

André Buytaers, télévision, cinéma

COMITÉ CANADIEN

Gilles Carle

Président 1987-1992 - Président d'honneur 1993-2009

Président :

Luc Dionne, télévision

Vice-président :

Benoît Pilon, cinéma

Télévision :

Diane Cailhier,

Bruno Carrière,

François Gingras,

Marie-France Landry,

Patrick Lowe.

Cinéma :

Denys Arcand,

Louis Bélanger,

Johanne Prigent.

Spectacle vivant :

Marie Chouinard,

Pierre-Michel Tremblay.

Comité exécutif :

Luc Dionne,

Benoît Pilon,

Patrick Lowe.

Les comités belge et canadien, dont les membres sont élus par l'Assemblée générale des associés résidant respectivement en Belgique et au Canada, sont renouvelés partiellement chaque année et participent à la définition de la politique générale de la Société et disposent des prérogatives nécessaires pour sa mise en œuvre sur leur territoire. Chaque président siège au Conseil d'administration de la Société.

EN BREF

DE L'ENGAGEMENT EN FAVEUR DES AUTEURS

La SACD a mené en 2016 de nombreux combats politiques en faveur des auteurs et de la création. Ses objectifs sont clairs tant au niveau national qu'auprès des institutions européennes :

- **Garantir un haut niveau de protection des droits des auteurs.**
- **Agir pour une politique ambitieuse de soutien à la création.**
- **Renforcer la diffusion et l'exposition des œuvres.**
- **Soutenir une politique d'accès à la culture, ouverte et diversifiée.**
- **Améliorer et défendre un statut social protecteur pour les auteurs.**

La SACD a également obtenu la nomination d'une médiatrice, Françoise Mariani-Ducray, pour débloquer les discussions enlisées entre les auteurs et les producteurs

UNE ACTION CULTURELLE AMBITIEUSE

La SACD a mené en 2016 une politique dynamique en faveur des auteurs et de la création contemporaine dans toute sa diversité. L'action culturelle de la SACD a intégré en 2016 l'éducation artistique en complément de ses obligations liées à la formation, la création et la diffusion.

Les Fonds de soutien et les dispositifs initiés par la SACD s'adaptent à l'évolution de la création et de la diffusion. Ainsi, en 2016 la SACD et France Télévisions se sont associées pour créer le Fonds Web Séries. Les dispositifs soutenant la musique de scène et les arts de la rue ont été renforcés et l'action culturelle a initié le premier Fonds à l'écriture de la Mise en scène de théâtre. De nouveaux fonds Avignon OFF ont été lancés début 2017.

UNE ACTION CONTINUE SUR LES DROITS SOCIAUX DES AUTEURS

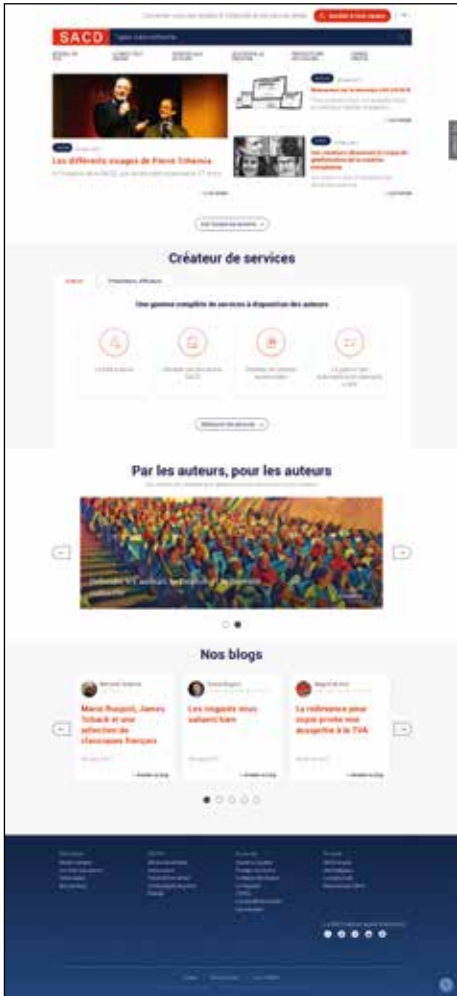
La SACD a obtenu, en 2016, la reconnaissance législative de sa mission de défense des auteurs et sa capacité à les représenter à cet effet. Au-delà des actions de solidarité et de soutien individuels au profit des auteurs qui rencontrent des difficultés, la SACD s'investit sur les questions des droits sociaux comme le dispositif de régularisation des cotisations prescrites à l'assurance vieillesse proposés aux auteurs pour les périodes de non affiliation à l'AGESSA. Ce combat a été gagné en 2016 et est entré en application début 2017.

TOUJOURS PLUS DE SERVICES

La promesse d'une simplification de la SACD dans l'univers numérique est tenue. Et ce n'est qu'un début. Un nouveau site internet fluide et simple a été lancé en mars 2017. Il donne accès à de nouveaux services en ligne comme la déclaration des œuvres, le répertoire des œuvres de chaque auteur, le mandat Amateur. D'autres ont été déployés dans les semaines suivant le lancement comme le service dataclac qui offre à chaque auteur un accès dynamique et ergonomique à ses droits.

Le service Amateur lancé fin 2014 a été rénové sur le plan fonctionnel pour permettre aux amateurs de déposer toutes leurs demandes en ligne. Il sera prochainement refondu pour une expérience utilisateur plus fluide.

Les demandes d'adhésion pourront également être déposées en ligne avant l'été et de nombreux autres services verront le jour au cours des prochains mois. Tout se construit en constante relation avec les auteurs et les utilisateurs de ces services.



1. UNE PAGE D'ACCUEIL LONGUE,

avec les actions de la SACD en faveur des auteurs et les services mis à leur disposition.

2. AVEC LE MOTEUR DE RECHERCHE, TROUVER DEVIENT UN JEU D'ENFANT



3. LA NAVIGATION : UN MÉGA-MENU, MÉGA-STRUCTURÉ



4. UNE ENTRÉE PRODUCTEURS / DIFFUSEURS

pour les partenaires du monde de la création.



5. ET PARCE QUE LE CONTACT HUMAIN EST PLUS NÉCESSAIRE QUE JAMAIS DANS L'UNIVERS NUMÉRIQUE,

nous sommes là pour vous accompagner. Contactez-nous à tout moment.

UN ESPACE PERSONNEL THÉMATISÉ ET STRUCTURÉ

Le site public et l'espace personnel ont été conçus comme une continuité logique. Une nouvelle expérience utilisateur qui permet de passer de l'un à l'autre pour se renseigner et réaliser ses démarches en toute fluidité. De nouveaux services ont été lancés au démarrage dans l'Espace personnel des auteurs

membres comme la déclaration en ligne des oeuvres ou, pour chaque auteur, le répertoire de ses oeuvres. Un Espace personnel fonctionnel et clair avec vos services et des informations essentielles. Et très bientôt, d'autres nouveaux services...

Accéder à mon espace

1. S'identifier pour y accéder

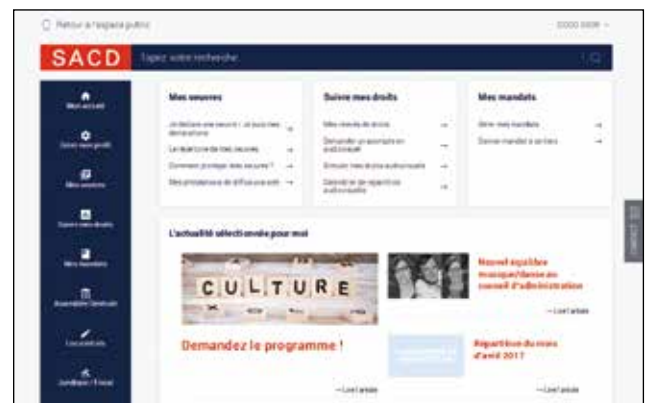


2. La déclaration en ligne, fini le cassette et les papiers perdus. En ligne, c'est simple, c'est rapide et c'est quand vous voulez.



3. Le répertoire de vos oeuvres vous permet de les retrouver toutes.

4. L'Assemblée générale : consultez, choisissez, votez.



EN BELGIQUE

Présidé par Inès Rabadan depuis juin 2015, le Comité belge et l'ensemble des équipes de Bruxelles – sous l'impulsion du délégué général pour la Belgique Frédéric Young – ont poursuivi en 2016 leur implication au service des auteurs : intervention auprès des pouvoirs publics belges visant à remettre l'auteur au centre de la politique culturelle, mobilisation pour le nouveau décret des Arts de la Scène, suivi des dossiers judiciaires et législatifs en cours pour défendre le droit à rémunération des auteurs selon les modes d'exploitation de leurs œuvres, et (re)négociations de divers accords avec des diffuseurs.

Le Comité belge a poursuivi son action culturelle en faveur des auteurs au travers de bourses, de partenariats et de la présence des auteurs dans des festivals en Belgique et à l'étranger. Il a aussi mis l'accent sur les nouveaux modes de création et de diffusion comme la réalité virtuelle avec une grande journée d'échange et de partage d'expérience organisée début 2017 à Bruxelles. Les auteurs du Comité se sont également largement impliqués et mobilisés pour donner de la visibilité à chacune de leurs actions.

Les droits audiovisuels perçus en Belgique pour les auteurs (SACD gérés à Paris, Bruxelles et Montréal) sont en nette progression par rapport à l'année précédente, dans le contexte d'accords importants conclus – parfois après de nombreuses années de discussions – en matière de câble et de VOD, et de négociations avec la RTBF (principal radiotélédiffuseur belge) ainsi qu'avec d'autres diffuseurs (VRT, Mediaaan et SBS), ainsi qu'avec les opérateurs-diffuseurs de services sur le « Cloud » et le « NPVR ».

En 2016, la succursale belge de la SACD a réparti 5 millions d'euros aux auteurs dont 2,8 millions d'euros pour les auteurs de l'audiovisuel et 2 millions pour les auteurs du spectacle vivant. Le reste a été réparti aux auteurs de l'écrit.

AU CANADA

Sous la présidence de Luc Dionne et avec le concours d'Élisabeth Schlittler, déléguée générale pour le Canada, le Comité canadien a poursuivi ses travaux d'élaboration d'un nouveau barème de répartition et s'est impliqué dans les négociations de plusieurs licences échues avec des chaînes de télévision conventionnelles, spécialisées, de radio et de services de vidéo à la demande. Une année encore où beaucoup d'efforts et de temps ont été consacrés à préserver les acquis des auteurs négociés depuis des décennies et à rappeler aux radiodiffuseurs québécois et canadiens que leur nouveau *modèle d'affaires* adapté à l'ère numérique doit prévoir une rémunération équitable pour les auteurs. Dans un environnement toujours plus hostile au droit d'auteur et à la langue française, la SACD Canada a poursuivi son travail d'information auprès des auteurs, de leurs agents, avocats, syndicats et également auprès des producteurs, des distributeurs, des théâtres et des diffuseurs.

En matière d'action culturelle, le Comité a poursuivi sa politique d'aide aux auteurs en reconduisant toutes les activités et partenariats, des ateliers intergénérationnels aux rencontres d'auteurs d'univers différents, des Bourses SACD aux soutiens – notamment à l'Atelier Grand Nord pour l'audiovisuel et au Festival du jamais lu pour le spectacle vivant. De plus, il a créé un volet de diffusion et de promotion des auteurs québécois d'autant plus utile et apprécié dans le contexte où certains soutiens ont été abolis.

Seule ou au sein d'organismes dont elle est membre (notamment la Coalition pour la diversité culturelle), la SACD Canada a participé en 2016 aux consultations publiques et au forum sur le droit d'auteur à l'ère numérique (organisés par le gouvernement provincial soucieux d'assurer l'avenir de la culture québécoise au Canada et au plan international), ainsi qu'au chantier piloté par le ministère du Patrimoine canadien sur la modernisation de la Loi sur le droit d'auteur. Malgré les compressions budgétaires et la situation financière particulièrement instable du secteur culturel, la création a été foisonnante et de grande qualité au cours de l'année écoulée. La perception pour le spectacle vivant a augmenté substantiellement et celle pour l'audiovisuel est stable.

ADHÉSIONS ET PROMOTIONS EN 2016

LES AUTEURS NOUVEAUX MEMBRES

En 2016, la SACD a accueilli 1 706 nouveaux auteurs et compte ainsi 60 139 membres.

1 706

nouveaux membres

Répartition Femmes/Hommes :

La majorité de ces nouveaux membres sont des hommes.

661

Femmes

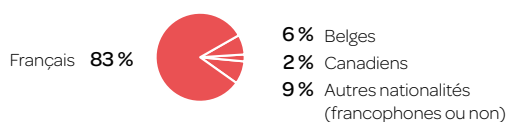
1045

Hommes

Répartition par âge :

la tranche des 30-50 ans représente 76 % des adhésions de l'année.

Répartition par nationalité :



RÉPERTOIRES

63,2 % des auteurs adhèrent à la SACD au titre du spectacle vivant, 35,5 % au titre de l'audiovisuel.



LES NOUVEAUX SOCIÉTAIRES ET LES SOCIÉTAIRES-ADJOINTS

437 adhérents ont accédé au grade de sociétaire-adjoint.

La SACD en compte donc aujourd'hui **4 166** (+ 1,66 % par rapport à 2015).

334 sociétaires adjoints ont, quant à eux, été promus au grade de sociétaire en 2015.

Leur nombre au 1^{er} janvier 2016 atteint **6 374** (+ 3,52 % par rapport à 2015).

2 Défendre les auteurs en France et à l'étranger

Beaumarchais et...

Fondée en 1777 par Caron de Beaumarchais, la SACD a adapté cet héritage du droit d'auteur à toutes les évolutions technologiques et même au numérique. Pour défendre les droits des auteurs et s'adapter à leurs besoins, la SACD met en relation constante, les créateurs, les milieux institutionnels et les politiques.



François Hollande, Costa Gavras



Audrey Azoulay, Thierry Frémaux, Jean-Jacques Annaud



Delphine Ernotte, Audrey Azoulay, Pascal Rogard



Pascal Rogard, Viviane Reding



Bertrand Tavernier, Agnès Varda



Dante Desarthe, Julie Bertuccelli



Pascal Rogard, Mazarine Pinget



Barmak Akram, Kessen Tall



Agnès Varda



François-Xavier Demaison



Mika Tard



Bruno Lemaire



Sébastien Missoffe, Virginie Rozière



Frédérique Dumas, Sophie Deschamps



Xavier Giannoli



Pierre Lescure



Douglas Kennedy



Alain Juppé



Nicolas Sarkozy



Nathalie Sultan, Catherine Morin-Desailly, Sophie Deschamps



Bernard Cazeneuve



Éric Lartigau



Jean-Pierre Leleux

LA DÉFENSE DES CRÉATEURS ET DE LA CRÉATION

Depuis sa création par 22 auteurs réunis autour de Beaumarchais, la SACD a une mission de défense et de protection des auteurs, de la création et de la diversité culturelle. Elle est inscrite à l'article 3 de ses statuts : la SACD agit pour « la défense des intérêts moraux et matériels des membres de la Société et celle de la profession d'auteur ».

Faire entendre la parole des créateurs, faire avancer la cause des auteurs : c'est le sens de l'engagement permanent de la SACD auprès de ses interlocuteurs, qu'ils s'agissent des organisations professionnelles, des responsables politiques et des pouvoirs publics, en France comme en Europe.

Toutes les actions initiées en 2016 se sont inscrites dans cet esprit, avec toujours la volonté de défendre les droits des auteurs et de promouvoir des politiques culturelles ambitieuses.

CET ENGAGEMENT AU SERVICE DE LA CRÉATION ET DES AUTEURS S'EST CONCENTRÉ AUTOUR DE 4 GRANDS OBJECTIFS :

GARANTIR UN HAUT NIVEAU DE PROTECTION DES DROITS DES AUTEURS

Le droit d'auteur est un combat. Cette formule n'a sans doute jamais été aussi vraie, tant le droit des auteurs à bénéficier d'une juste rémunération est souvent remis en cause et même contesté.

Il l'est notamment par un manque de transparence des remontées de recettes et des redditions des comptes. C'est pourquoi la SACD a défendu tout au long des Assises du Cinéma et à l'occasion de l'examen du projet de loi relatif à la liberté de création l'adoption de dispositions en faveur d'une transparence accrue des comptes. Elle a même obtenu que ces dispositions, limitées à l'origine au cinéma, soient étendues aux relations entre auteurs et producteurs dans le domaine de la création audiovisuelle. Elle a d'ailleurs engagé avec les représentants de ces producteurs des négociations pour mieux encadrer le contrat de production et définir des engagements clairs en faveur de la transparence.

L'opacité est un fléau qui nuit au droit des auteurs. Au-delà, la mobilisation conjointe de géants du numérique et de

groupes d'intérêts qui leur sont liés pour contester le droit d'auteur est aussi un risque réel. En France, la SACD a dû entreprendre un travail de conviction et de pédagogie auprès des députés lors de l'examen du projet de loi sur la République numérique pour éviter un rétrécissement du droit des auteurs.

En Europe, la SACD a poursuivi, en lien avec la SAA et les Coalitions européennes pour la diversité culturelle, ses échanges avec la Commission européenne lors de la phase de préparation du projet de réforme de la directive sur le droit d'auteur. Elle a aussi été dans une démarche d'échanges constructifs avec les députés européens sur ce projet de texte. L'enjeu était fort : faire comprendre l'importance du droit d'auteur dans le financement de la création ; promouvoir l'instauration partout en Europe d'un droit à rémunération pour les auteurs quand leurs œuvres sont exploitées sur des plateformes numériques.

Pour résumer notre message : le droit d'auteur, c'est un droit juste et moderne qu'il faut défendre.

SOUTENIR UN FINANCEMENT AMBITIEUX POUR LA CRÉATION

La politique culturelle a un coût qui, en temps de crise, peut aboutir à des financements à la baisse.

Face à ce risque, la SACD est intervenue, auprès de l'Etat comme des collectivités locales, pour que les engagements financiers en faveur de la création, des compagnies et des auteurs puissent être maintenus.

C'est aussi en matière d'audiovisuel et de cinéma qu'elle a agi. A cet égard, elle a appelé au maintien d'un financement adéquat de l'audiovisuel public, en contrepartie d'engagements renouvelés en faveur de la création. Elle a défendu les crédits et les taxes affectées au CNC qui permettent de soutenir la création audiovisuelle et cinématographique.

En 2016, la SACD s'est attelée tout particulièrement à soutenir une large modernisation du financement de la création afin de préparer l'avenir. C'est pourquoi elle a appuyé au Parlement l'adoption de la taxe dite « YouTube » pour combler une anomalie qui exemptait les services de vidéo à la demande financée par la publicité de tout versement de contribution au CNC.

C'est aussi dans cet esprit qu'elle a défendu en Europe l'adoption de nouvelles règles pour intégrer les acteurs du numérique et de l'Internet au financement des œuvres. Pour mettre fin à ce dumping fiscal et culturel dont profitent les multinationales du Net, elle a plaidé pour une large réforme de la directive sur les services de médias audiovisuels. Cette démarche a été très utile et le Parlement européen en a été saisi.

RENFORCER LA DIFFUSION ET L'EXPOSITION DES ŒUVRES

Des œuvres bien financées, des œuvres bien exposées. L'un ne va pas sans l'autre.

Grâce à l'action de la SACD, des mesures positives en faveur d'une meilleure exposition et diffusion des œuvres ont été adoptées, notamment dans la loi sur la création. C'est d'abord l'instauration de l'obligation d'exploitation suivie des œuvres audiovisuelles et cinématographiques qui a été définitivement actée par le Parlement et qui a débouché sur un accord professionnel en fin d'année.

Initiée et défendue par la SACD, cette obligation vise à ce que le producteur ou celui qui détient les droits sur une œuvre fasse ses meilleurs efforts pour en assurer l'exploitation. Ce principe si simple a pourtant donné lieu à des oppositions acharnées.

La chronologie des médias devra aussi évoluer pour gagner en souplesse et concilier la nécessité de préserver le financement de la création et une meilleure disponibilité des films. Là aussi, la loi sur la création a fait un pas en avant en limitant dans le temps la validité de l'arrêté ministériel qui valide l'accord professionnel sur la chronologie. Résultat attendu : une incitation pour que les professionnels reprennent le chemin de la négociation.

Améliorer la diffusion est aussi un enjeu essentiel pour le spectacle vivant. Si l'on crée beaucoup en France, on diffuse encore trop peu. La SACD a rappelé la nécessité pour les pouvoirs publics de décroiser davantage le spectacle vivant et de renforcer son action en faveur de la diffusion et de la circulation des œuvres. Elle a notamment obtenu que le soutien à la création contemporaine francophone devienne un objectif inscrit dans les priorités principales de la politique du spectacle vivant en France.

S'ENGAGER EN FAVEUR D'UNE POLITIQUE CULTURELLE OUVERTE ET GARANTE DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

L'éducation artistique, beaucoup en parlent. De son côté, la SACD agit, en apportant notamment un soutien fort et continu à une initiative qu'elle a lancée en 2012 « Un artiste à l'école ».

En 5 éditions, cette initiative a permis à 80 auteurs et artistes de retourner dans les établissements scolaires où ils ont été scolarisés pour des rencontres de qualité, pédagogiques et artistiques, avec près de 7 000 élèves. Avec pour parrain Philippe Faucon, l'édition 2016 a prolongé cette démarche originale et positive.

Autre chantier prioritaire : l'égalité entre les femmes et les hommes. Il n'est pas possible de défendre la diversité de la création sans défendre la diversité de ceux qui la font vivre. Très tôt, la SACD s'est engagée dans le juste combat pour la parité. La 5^e édition de la brochure « Où sont les femmes ? » a montré une fois encore le maintien des discriminations et la nécessité pour cet engagement à se prolonger dans le temps.

Au rendez-vous de l'intérêt général et des enjeux d'avenir pour les créateurs et la culture, la SACD continuera à répondre présente !



Abderrahmane Sissako, Andrus Ansip, Commissaire européen, et Bertrand Tavernier

LA COALITION FRANÇAISE POUR LA DIVERSITÉ CULTURELLE

La SACD anime et coordonne depuis sa création en 2004 la Coalition Française pour la Diversité Culturelle (www.coalitionfrancaise.org) qui regroupe 52 organisations professionnelles de la culture et dont Pascal Rogard assure la présidence.

En 2016, la Coalition française pour la diversité culturelle a poursuivi son travail d'intégration européenne. C'est désormais au niveau européen que se joue l'avenir de la diversité culturelle.



Le défenseur des droits et ancien ministre de la Culture, Jacques Toubon, et la députée européenne Silvia Costa, distingués en 2016 pour leurs actions en faveur de la diversité culturelle.

Elle a renforcé son implication dans l'association Les Coalitions européennes qui regroupe les 13 coalitions nationales existantes en Europe. Cet investissement européen s'est traduit notamment par l'organisation d'une conférence au sein du Parlement européen pour débattre de la réforme du droit d'auteur et à la régulation du numérique en faveur de la création.

Elle est présente dans les débats européens, auprès de la Commission européenne et du Parlement européen, et pour agir sur la réforme en cours concernant le marché unique numérique ou sur les négociations commerciales où les actions qu'elle mène ont un enjeu essentiel : maintenir une exclusion large des services audiovisuels et culturels des négociations commerciales de l'Union européenne.

Enfin, elle a pour but de soutenir la diversité des expressions culturelles et de ceux qui y participent, via la remise des Prix de la diversité culturelle.

SOCIÉTÉ DES AUTEURS AUDIOVISUELS (SAA)

Créée en 2010, elle représente les intérêts des sociétés de gestion collective et de leurs auteurs audiovisuels membres au niveau européen.

La SAA est présidée par Barbara Hayes de l'Authors' Licensing and Collaction Society. Patrick Raude, secrétaire général de la SACD, en est le vice-président depuis avril 2016.

Les principaux objectifs de la SAA sont les suivants:

- Défendre et renforcer les droits économiques et moraux des auteurs européens d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles (scénaristes et réalisateurs);
- Leur assurer une juste rémunération pour chaque exploitation de leurs œuvres;
- Développer, promouvoir et faciliter la gestion des droits par les sociétés de gestion collective.



UNE SITUATION FINANCIÈRE SAIN ET SOLIDE

DONNÉES GÉNÉRALES

Les résultats 2016 sont solides :

- les perceptions ont progressé de 1,21 % par rapport à 2015, avec une hausse considérable de l'audiovisuel, qui a compensé la baisse du spectacle vivant ;
- les répartitions ont atteint 213 millions d'euros. La baisse de - 4,9 % s'explique par une forte hausse en 2015 due à des événements non récurrents ;
- les charges d'exploitation sont stables après une forte baisse en 2015 ;
- la contribution des produits financiers demeure modeste bien qu'en légère amélioration

L'ensemble de ces éléments a conduit à constater un important excédent de ressources, et permis d'opérer un remboursement de prélèvements statutaires aux auteurs de 3 M€. Ce remboursement, largement supérieur à la moyenne des dix dernières années, représente près de 13 % des retenues statutaires et environ trois fois le seul *prélèvement spécifique*.

UNE MAÎTRISE RIGOUREUSE DES CHARGES...

Assortie à la hausse des perceptions de la SACD dans l'année (de 221,9 à 224,6 M€), la baisse sensible des frais de gestion nets permet un nouveau recul du ratio « frais de gestion sur perceptions », dont le taux s'établit à 14,24 % contre 15,01 % en 2015 et 16,70 % en 2014, et le ramène ainsi à son meilleur niveau sur les 5 dernières années.

Les frais de gestion nets se sont établis en 2016 à 31,9 millions d'euros. Cette maîtrise des charges s'explique principalement par une compression des charges de personnel et une réduction des charges externes.

Les charges nettes de personnel baissent de - 4,5 %, après le recul important déjà enregistré en 2015, ce qui traduit la poursuite d'une maîtrise rigoureuse de la masse salariale.

LES FRAIS DE GESTION ET LEUR VENTILATION EN 2016

Charges nettes de personnel	17 852	55,8 %
Achats et charges externes nettes	10 789 *	33,7 %
Autres charges d'exploitation	786	2,5 %
Impôts et taxes	815	2,5 %
Dotations aux amortissements	1 334	4,2 %
Charges except. hors provisions	0	0,00 %
Intéressement	411	1,3 %
Total Frais de gestion	31 988	100,00 %

* Informatique	3 155
Immeubles	1 460
Fonctionnement	6 174

(Chiffres en milliers d'euros)

...FINANCÉE PAR LES RETENUES SUR DROITS

Les retenues sur droits continuent de couvrir plus des trois quarts des besoins de financement de la SACD. Leur cumul avec les autres ressources d'exploitation (cotisations auteurs, produits de gestion courante, etc.), bien qu'en légère baisse (-3,9%) par rapport à 2015, a permis à la Société de financer en 2016 près de 97% de sa gestion par ses ressources d'exploitation. Les ressources financières nettes sont nettement moindres

qu'en 2015 (-46%), et représentent maintenant moins de 4% du financement de nos frais de gestion.

Leur cumul avec les ressources d'exploitation excède les 100% et permet de couvrir la rubrique «divers et exceptionnels», en contribution nette paradoxalement négative cette année (en raison du poids des dotations aux provisions et du déficit du résultat exceptionnel).

LE FINANCEMENT DES FRAIS DE GESTION

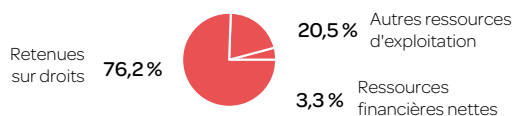
Retenues sur droits	24 379
Autres ressources d'exploitation (*1)	6 567
Ressources financières nettes (*2)	1 306
Divers et exceptionnel (*3)	-264
Total	31 988

(Chiffres en milliers d'euros)

(*1): Est déduit du chiffre figurant au compte de gestion sous cette rubrique le montant des ressources d'action culturelle, les produits affectés aux allocations complémentaires (cantonnement) et à l'action sociale et les mises à disposition de personnel (16.590 - 5.809 - 3.861 - 353 k€ = 6 567 k€)

(*2): Est déduit du chiffre figurant au compte de gestion sous cette rubrique le montant des charges financières (1.382 - 76 k€ = 1.306 k€)

(*3): Ce chiffre est le cumul des ressources exceptionnelles et de la récupération des charges d'action culturelle, sous déduction des provisions nettes (dotation - reprises), des charges exceptionnelles non prises en compte dans le calcul des frais de gestion, et de l'excédent de gestion (92 + 778 - (756 - 75) - 436 - 17 = -264 k€)



UNE GESTION PRUDENTE DE LA TRÉSORERIE

Conformément à l'objectif de gestion prudente mis en œuvre par la Société, le rendement de nos placements (cf. encadré) demeure modeste, bien qu'en légère amélioration par rapport à l'année 2015.

Dans un environnement économique certes marqué par le retour de la croissance, mais aussi par de nombreuses tensions géopolitiques et financières, et par un niveau toujours extrêmement faible (et même négatif sur les durations les plus courtes) des taux d'intérêt, la SACD s'est efforcée d'adapter la stratégie financière mise en œuvre sur chacun des compartiments de ses capitaux gérés (trésorerie courante et portefeuille « patrimonial »), afin d'en optimiser le rendement.

Pour la trésorerie courante, dont l'encours moyen a de nouveau baissé de 6,3 % pour revenir autour de 160 M€ (en raison de l'accélération du rythme des répartitions), l'allocation sécuritaire des actifs sur des supports monétaires a été poursuivie, en réduisant la part allouée aux OPCVM « de trésorerie » au minimum nécessaire aux ajustements quotidiens, en raison de leur rentabilité nulle voire négative.

Les fonds ont donc été alloués en priorité sur des comptes sur livret ou des placements plus longs de type « dépôts à terme », « produits structurés garantis en capital », ou « contrats de capitalisation » offrant de meilleurs rendements, ainsi que sur un fonds dédié en partie investi en obligations, dont la stratégie de gestion a permis de traverser les à-coups de l'année (notamment les suites du Brexit en juin-juillet).

Cette allocation d'actifs a permis de constater en fin d'année un total de 8 M€ de produits financiers (latents et

réalisés), dont 2,5 M€ générés dans l'année et représentant globalement un rendement net d'environ 1,56 %, meilleur que celui constaté en 2015, et très largement supérieur à la performance de l'indice monétaire de référence EONIA, sur l'année (négative à environ - 0,35 %).

Pour le portefeuille, géré dans le cadre du fonds commun de placement (FCP) dédié SACD Investissement, l'exposition au risque actions, demeurée relativement stable au 1^{er} semestre (autour de 35 %) a sensiblement augmenté au second pour atteindre près de 40 % en fin d'année, dans une répartition France / marchés étrangers à 70/30. Les valeurs de « fond de portefeuille » ont plutôt déçu et ce sont surtout les valeurs cycliques qui ont apporté les plus fortes contributions.

Du côté des produits de « taux », qui constituent près des deux-tiers de l'actif global du fonds, l'allocation des capitaux s'est concentrée sur des émissions courtes pour limiter l'exposition au risque de taux et a maintenu une part importante d'OPCVM monétaires – malgré leur faible rendement – pour assurer la liquidité du fonds.

Dans ce contexte le FCP affiche en fin d'année une performance de + 1,37 %, cohérente avec son indice de référence, mais sensiblement inférieure à celle des trois années précédentes, où les marchés avaient été globalement plus favorables.

En fin d'exercice la plus-value latente – dans laquelle, cette année encore, il n'a pas été nécessaire de puiser pour l'équilibrage de la gestion de la Société – représentait plus de 12,2 M€ (soit 0,7 M€ de plus que celle constatée à fin 2015).

LA CONTRIBUTION DES AUTEURS

LES RETENUES SUR DROITS

Le taux moyen de retenue sur droits s'est établi en 2016 à 10,79 % des perceptions et se situe à un niveau légèrement supérieur à celui de l'an passé (10,29 % en 2015).

Il se ventile selon les répertoires de la manière suivante :

- **Spectacle vivant** : 15,3 % (contre 14,2 % en 2015)
- **Audiovisuel** : 9 % (contre 8,5 % en 2015)
- **Écrit** : 10,6 % (contre 6,4 % en 2015)

En moyenne, sur 100 € de droits d'auteurs perçus par la SACD et mis en répartition, 89,21 € sont destinés à revenir aux auteurs.

LE BARÈME DES PRÉLÈVEMENTS

Les prélèvements sur droits appliqués en 2016 s'établissent comme indiqué ci-dessous :

Spectacle vivant	
Paris	9 %
France (hors Paris), Belgique, Luxembourg	13 %
Suisse, Canada, Etranger	7 %
Primes de commande	2 %
Audiovisuel	
Droit de représentation et de reproduction mécanique (France),	10,6 %
Copie privée (France, Belgique),	11 %
Droit de représentation et de reproduction mécanique (Belgique, Canada)	11 %
Droit de représentation et de copie privée (étranger)	7 %
Vidéogrammes et phonogrammes	3 %
Contrats particuliers	2,5 %, 5,5% ou 10% (*)
Écrit	
Droits de reprographie Belgique	5 %
Droits de reprographie France	7 %

(*) Le taux de 2,5% est appliqué aux contrats particuliers concernant Radio France, et le taux de 10% aux contrats particuliers TV ou Cinéma (ramené à 5,5% pour les renouvellements).

La cotisation annuelle due par tous les auteurs a été maintenue en 2016 à 40 €, niveau inchangé depuis dix ans.

PROTÉGER LES AUTEURS EN FRANCE ET À L'INTERNATIONAL

Dans son action de défense des intérêts professionnels et matériels des auteurs, la SACD est intervenue en 2016 de plusieurs manières.

LES RELATIONS AVEC LES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES

Elle a légèrement accru (de 532 K€ à 540 K€) le montant global du soutien financier qu'elle accorde au fonctionnement des organisations professionnelles d'auteurs, disposant d'une représentativité suffisante dans la catégorie concernée, et inscrivant leur action pour la promotion et la défense des auteurs dans une complémentarité et une solidarité avec ses propres actions. Et elle l'a élargi cette année à une nouvelle structure - Séquences 7 -, qui rassemble des scénaristes en début de carrière.

Le soutien accordé a bénéficié aux organisations suivantes :

- **AGrAF** (Auteurs Groupés de l'Animation Française),
- **Auteurs dans l'espace public** (qui rassemble les auteurs des arts de la rue),
- **EAT** (Ecrivains Associés du Théâtre),
- **Groupe 25 Images** (association professionnelle de réalisateurs de télévision),
- **Guilde Française des Scénaristes** (qui regroupe les scénaristes de télévision et de cinéma),
- **Séquences 7** (scénaristes en début de carrière professionnelle),
- **SMNS** (Syndicat national des Metteurs en Scène),
- **SRF** (Société des Réalisateurs de Films),
- **Syndicat des Chorégraphes Associés**.

DE NOUVEAUX ACCORDS INTERPROFESSIONNELS

En 2016, la SACD a obtenu la signature d'un accord interprofessionnel pour assurer une exploitation suivie des œuvres aux termes duquel les meilleurs efforts doivent être mis en œuvre pour rendre les œuvres disponibles pour le public. Un comité de suivi composé de tous les signataires de cet accord (producteurs, diffuseurs, distributeurs, auteurs) doit se mettre en place. Sur les engagements de programmation et de diffusion, la SACD a également été signataire en mai 2016 de l'accord visant à améliorer l'exploitation des films en salle.

DE NOUVEAUX ACCORDS AVEC LES UTILISATEURS DES RÉPERTOIRES

La Société a également poursuivi en 2016, dans les spécificités respectives d'exploitation de ses répertoires, des actions visant à conforter la rémunération des auteurs, soit par la révision de sa tarification, soit dans des négociations avec les utilisateurs de son répertoire.

SPECTACLE VIVANT

- Deux nouveaux protocoles d'accord confortant et aménageant des relations et accords antérieurs ont été négociés et signés avec d'une part le PRODISS (syndicat de producteurs privés œuvrant majoritairement dans le secteur de la musique et l'humour) et d'autre part JM France (ex Jeunesses Musicales de France),
- Un traité particulier a été signé avec une nouvelle salle parisienne (BO ST-MARTIN) ainsi que neuf traités « festivals » (dont six avec des adhérents de la Fédération des festivals d'humour).

Par ailleurs, comme en 2015, les services ont accompagné tout au long de l'année – tant au niveau des auteurs que des compagnies – la mise en œuvre et l'amélioration du service de gestion en ligne des demandes d'autorisation pour les exploitations amateurs, lancé depuis 2014, et de la tarification qui lui est attachée. Grâce à cette implication, plus des deux tiers des autorisations de représentations ont été délivrées via le service en ligne en 2016.

En fin d'année, de nouvelles améliorations ont été mises en place : entrée unique de la demande d'autorisation, et assurance pour les compagnies d'avoir une réponse à leur demande dans les 31 jours, pour les œuvres non éligibles à l'autorisation automatique (grâce à une modification statutaire stipulant que la non-réponse de l'auteur français ou étranger membre d'une société sœur, sous 30 jours vaut accord d'autorisation de représentation amateur. Deux autres mesures sont également intervenues :

- mise en place d'un barème spécifique pour les lectures (avec possibilité de majoration à l'initiative de l'auteur)
- retour au prorata temporis pour la répartition des droits dans le cas de plusieurs œuvres jouées au cours d'un même spectacle.

AUDIOVISUEL

- la situation de deux chaînes de la TNT -HD1 et 6ter- (qui jusqu'à la conclusion d'un contrat en 2016 ne réglait que des provisions sur les droits d'us) a été régularisée ;
- de nouveaux contrats ont été signés dans le domaine de la vidéo à la demande par abonnement : avec deux services du groupe Lagardère (Gullissime et Gullimax), le service de SFR (SFR play – Zive) et le service de TF1 TFOU Max.

COOPÉRATIONS INTERNATIONALES

Dans le souci de développer ses perceptions à l'étranger et d'y accroître la représentation de ses associés, la SACD a conclu en 2016 deux nouveaux accords de réciprocité dans le secteur audiovisuel : avec la société roumaine DACIN-SARA pour la perception de l'ensemble des droits audiovisuels, et avec l'ONDA en Algérie pour les seuls droits de copie privée. Elle a également étendu à la vidéo à la demande ses accords existants avec ARGENTORES (Argentine). La SACD a également dénoncé son accord de représentation réciproque avec la VG-WORT, société allemande des scénaristes, et confié ses intérêts à la société GWFF, qui représente notamment les producteurs.

Elle poursuit enfin des négociations avec DAC (réalisateurs en Argentine) et AIPA en Slovénie (en commun avec la SCAM) en vue de représentations réciproques, ainsi qu'avec la WGA (Scénaristes aux USA) pour le reversement de droits de copie privée.

Par ailleurs, la Société participe toujours de façon active aux instances politiques et techniques de la CISAC (Confédération internationale des sociétés d'auteurs et de compositeurs, www.cisac.org). Membre du Conseil d'administration et du Comité de gouvernance, elle a poursuivi en 2016 son implication dans la normalisation des échanges de droits, via des bases de données comme notam-

ment IDA – œuvres et ayants droit audiovisuels- que la SACD gère pour le compte de l'ensemble des sociétés audiovisuelles, ou ISAN (identifiant international des œuvres audiovisuelles et cinématographiques), ou des formats communs d'échange standardisé de documentation (pour le spectacle vivant). Elle a aussi contribué au sein de la CISAC à la réflexion sur les critères d'adhésion et l'élaboration de règles de gouvernance et de transparence pour les sociétés membres, et participé activement à plusieurs comités techniques, notamment la CT-DLV (Commission technique des sociétés dramatiques, littéraires et audiovisuelles).

AGITATEURS DE CRÉATION

PROVOQUER DES RENCONTRES ENTRE CRÉATEURS DE TOUS HORIZONS, DE TOUTES NATIONALITÉS ET PERMETTRE AINSI L'ENRICHISSEMENT DE LA CRÉATION INTERNATIONALE



Les sujets à Vif 2016, production SACD/Festival d'Avignon

3 Accompagner et soutenir les auteurs et la création

LE RÉPERTOIRE ET SON UTILISATION

En 2016, les déclarations d'œuvres nouvelles au répertoire de la SACD ont enregistré une hausse (+13,6%) par rapport à 2015.

En **audiovisuel**, le nombre d'œuvres déclarées est en hausse (+15,48%), laquelle intervient après la forte dégringolade de 2015, mais ne permet pas de retrouver le niveau de 2014.

Côté TV, cette hausse ne redresse que très modérément le volume des déclarations qui avait fortement chuté l'an dernier après les progressions consécutives au développement des séries et des fictions du réel au cours des années 2010-2013. Côté Radio, la hausse est plus sensible, mais porte sur un volume plus faible. Si on excepte l'année 2014 mar-

quée par des régularisations de déclarations, ce niveau est légèrement supérieur à sa moyenne des années précédentes.

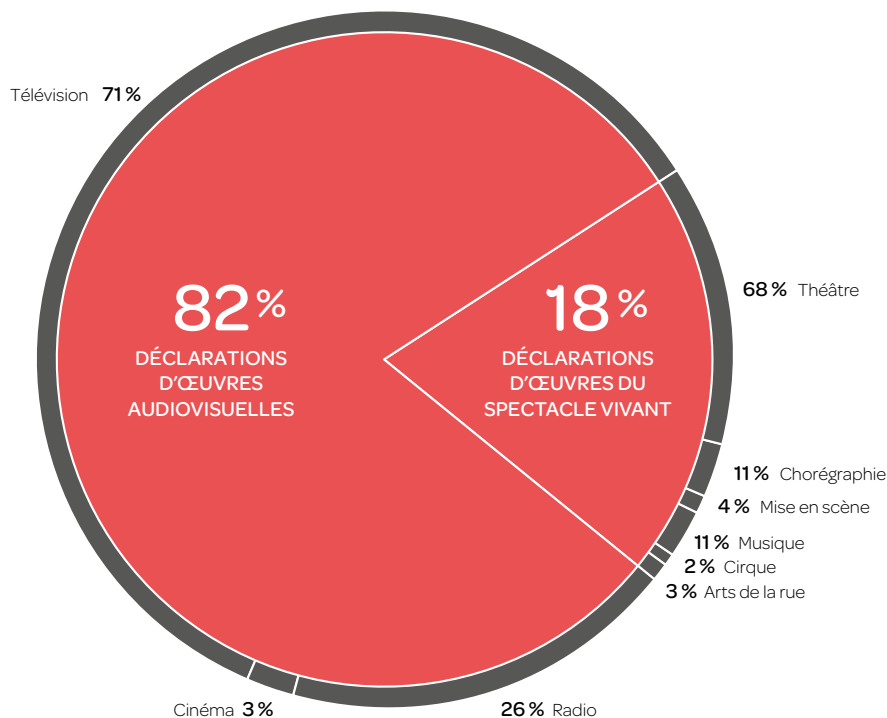
En **spectacle vivant**, le nombre des déclarations est en hausse également par rapport à 2015 (+6,32%), et représente 18% de l'ensemble des œuvres nouvelles. À la différence de l'an dernier, la croissance est particulièrement marquée sur le théâtre, le cirque, et la musique, au détriment de la mise en scène, des arts de la rue, et - dans une moindre mesure - de la chorégraphie.

LES ŒUVRES NOUVELLES

34 106

ŒUVRES NOUVELLES ONT ÉTÉ DÉCLARÉES EN 2016, DONT :

- 6 255 au titre du spectacle vivant (18% du total et +6% par rapport à 2015)
- 27 851 au titre de l'audiovisuel (82% du total et +15% par rapport à 2015)



S'agissant des chiffres de l'utilisation du répertoire, on note dans le domaine du **spectacle vivant** une baisse globale du nombre de séances à Paris (-4,4%), surtout marquée dans le secteur subventionné et indépendant. Moins importante toutefois que la chute des droits en volume (-16%), elle traduit une forte baisse de la fréquentation et des recettes, dans le contexte « post-attentats » du 1^{er} semestre. En province et en Ile-de-France, où les droits perçus ont diminué de 6,6%, le nombre global de séances recule dans des proportions voisines (-5,7%). Mais cette évolution n'est pas uniforme puisque les secteurs privés et subventionnés voient le nombre de leurs représentations progresser (+4,3% et +7,5%) alors que reculent sensiblement les indépendants (-8%) et les amateurs (-6,5%).

En **audiovisuel**, le nombre d'œuvres diffusées en 2015 - dont les droits ont été répartis en 2016 pour l'essentiel - recule de 3,5% par rapport à 2015, et le nombre d'heures de programmes diminue de 1,2%. Une évolution concomitante à la baisse, qui touche les œuvres TV et les films de cinéma diffusés et rompt avec la distorsion constatée au cours des années antérieures (hausse du nombre d'œuvres et baisse des minutages) qui avait accompagné la multiplication des formats courts. En radio par contre, notre répertoire connaît une progression sensible - également concomitante mais à des rythmes différents - : près de 12% d'œuvres diffusées en plus qui représentent 43% d'heures de programme supplémentaires.

LES CHIFFRES CLÉS DE L'UTILISATION DU RÉPERTOIRE

Spectacle vivant

Plus de
49 000
 représentations à Paris

Plus de
128 000
 représentations en Province

NOMBRE DE REPRÉSENTATIONS À PARIS

Amateurs	732
Professionnels	
Théâtres privés	24 131
Théâtres subventionnés syndiqués	1 554
Théâtres subventionnés non syndiqués	1 499
Compagnies Indépendantes et divers	21 160
Total	49 076

NOMBRE DE SÉANCES EN PROVINCE ET ÎLE-DE-FRANCE

Amateurs	24 031
Professionnels	
Tourneurs privés	4 244
Subventionnés syndiqués	23 688
Subventionnés non syndiqués	493
Compagnies Indépendantes et divers	74 930
Total	128 386

Audiovisuel

284 476
 œuvres diffusées en 2015
 (diffusions linéaires et non linéaires)

NOMBRE D'ŒUVRES DIFFUSÉES

Œuvres TV	189 462	66,60 %
Films cinéma	35 977	12,65 %
Courts métrages	2 694	0,95 %
Radio	56 343	19,81 %
Total	284 476	100 %

NB : Les chiffres définitifs des diffusions audiovisuelles pour 2016 ne sont pas connus à la date d'impression de ce rapport.

236 289
 heures de programmes
 (diffusions linéarisées)

Télévision 95 % avec 224 570 heures de programmes.
Radio 5 % avec 11 719 heures de programmes.

Les diffuseurs français représentent dans ce total
 91,89 % des œuvres et 89,66 % du minutage.

NB : Ces chiffres incluent les œuvres dont l'exercice
 des droits a été confié à la SACD par des sociétés étrangères.

LES PERCEPTIONS EN 2016

Les perceptions de la SACD en 2016 se sont élevées à 224,6 M€, en hausse 1,21% par rapport à 2015, grâce à une progression importante de l'audiovisuel, qui compense le recul sensible du spectacle vivant.

Les perceptions audiovisuelles augmentent en effet de 5,5%, une hausse qui amplifie celle de +1,8% déjà enregistrée en 2015, et s'explique par la progression des encaissements au titre des contrats généraux (en raison de décalages de versements pour l'essentiel) et de l'étranger –notamment en Belgique et au Canada- qui contrebalance la baisse de la copie privée et des contrats individuels.

En revanche, après trois années de forte croissance, les perceptions en spectacle vivant ont connu une baisse significative d'un peu plus de 8%, s'expliquant principalement par la forte réduction des perceptions du spectacle vivant à Paris (-16%). L'offre de spectacles et les conséquences sur les comportements des spectateurs des attentats et de l'état d'urgence expliquent cette baisse significative des recettes de billetterie sur Paris en 2016. Il convient cependant de noter qu'en province, les perceptions qui s'établissent à 35,9 M€ demeurent en hausse de +3% par rapport à la dernière année complète de collecte par le réseau mixte SACD-SACEM.

CETTE ÉVOLUTION CONTRASTÉE DES DEUX PRINCIPAUX RÉPERTOIRES DE LA SOCIÉTÉ MODIFIE LEUR POIDS RESPECTIF :

Spectacle vivant

64 M€

soit **28,5%**
(contre 31,5% en 2015)

En **Spectacle vivant**, l'évolution globale de -8,3% recouvre donc une forte disparité :

- baisse des **exploitations parisiennes** (-16%), où tous les secteurs ont été touchés par la baisse de la fréquentation, dans le contexte « post-attentat » du 1^{er} semestre, et où les secteurs subventionnés et indépendants ont connu une chute sensible du nombre de représentations ;

- baisse des perceptions en **province** (-6,6%), qui recouvre comme d'habitude des réalités disparates selon les diffuseurs, avec une forte baisse des compagnies et festivals indépendants (-9%).

- hausse des perceptions en provenance de **l'étranger**, différenciée toutefois selon leur provenance, avec une hausse (+4%) de celles issues des pays francophones à « intervention directe » (Belgique, Canada, Luxembourg) et une plus limitée (+1,6%) de l'étranger proprement dit, où la baisse des droits en provenance de Suisse et d'Allemagne (qui restent cependant parmi les plus importants pays « contributeurs ») est largement compensée par la progression des perceptions issues d'Italie, de Russie, d'Argentine et du Japon.

Audiovisuel

160 M€

soit **71,3%**
(contre 68,3% en 2015)

En **audiovisuel**, la hausse (+5,5%) recouvre elle aussi des situations disparates :

- **en France (+1,5%)**, la progression globale concerne les contrats généraux (+3,2%), où elle s'explique surtout par un versement anticipé en provenance de France Télévisions, une progression de M6, ainsi que des réseaux de distribution (revalorisation du partage intersocial sur le câble, et rattrapages) et des chaînes thématiques, car pour les autres chaînes privées, TF1 est en baisse et Canal + également. Elle est également liée à la hausse (+6,3%) des contrats « vidéo » (vidéogrammes/

VoD) et « nouveaux médias » (Web), l'une et l'autre compensant la baisse (-9,8%) de la copie privée (tant audiovisuelle que sonore), et celle (-21,5%) des perceptions issues des contrats individuels.

- **à l'étranger**, les droits augmentent globalement de 27,6%, et cette hausse – qui efface les baisses des années 2014 et 2015 – concerne aussi bien les pays francophones – Belgique et Canada (+30,1%), que les pays non francophones et la Suisse (+24,8%).

Écrit

0,5 M€

soit **0,2%**
(iso vs. 2015)

Pour l'**écrit**, les perceptions enregistrées en 2016, sont toujours très marginales, mais néanmoins en hausse importante (+28%).

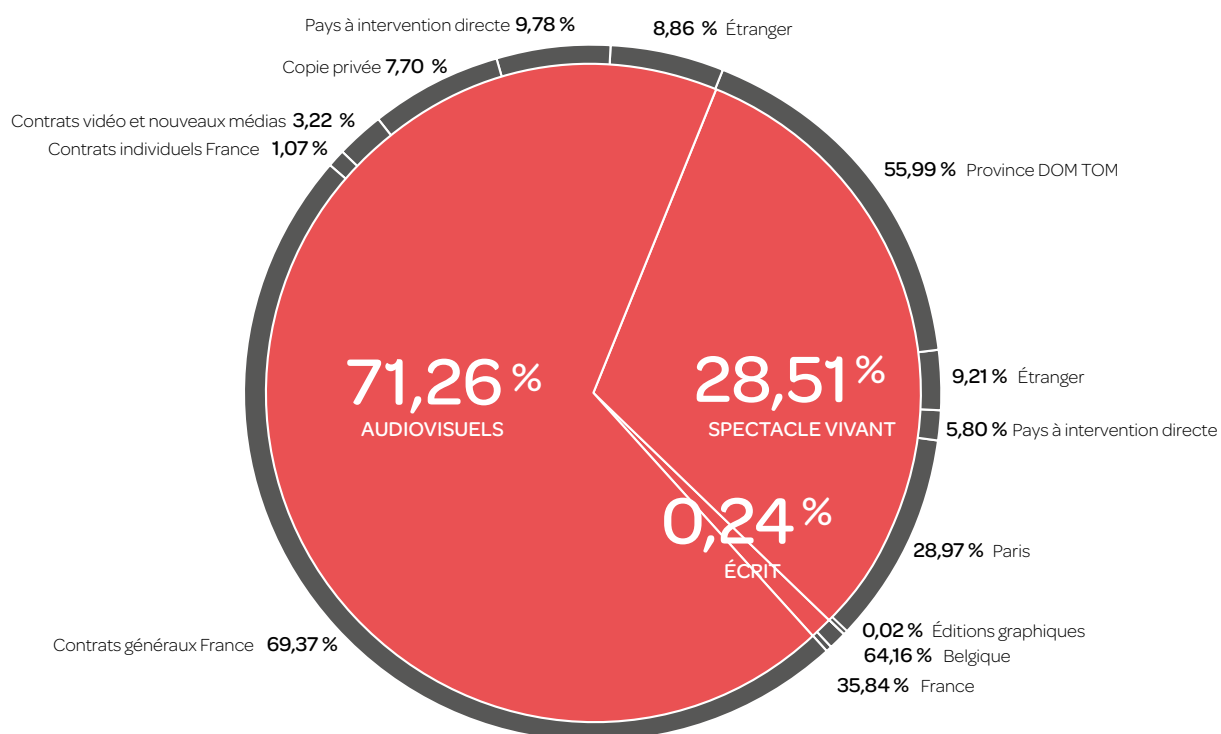
LES PERCEPTIONS 2016 ET LEUR VENTILATION

(Chiffres en K€)

Audiovisuel		Variation 2016/2015
France	130 231	+ 1,5 %
Copie privée	12 322	-9,8 %
Contrats généraux	111 044	+3,2 %
Contrats particuliers	1 714	-21,5 %
Contrats vidéo et nouveaux médias	5 151	+6,2 %
Pays à intervention directe SACD	15 655	+30,1 %
Étranger	14 187	+24,8 %
Total	160 073	+5,5 %

Spectacle vivant		Variation 2016/2015
France	54 413	- 10 %
Paris	18 555	- 16 %
ÎdF / Province/ DOM TOM	35 858	-6,6 %
Pays à intervention directe SACD	3 714	+ 4 %
Étranger	5 899	+ 1,6 %
Édition graphique	14	+ 146,1 %
Total	64 041	-8,3 %

Écrit		Variation 2016/2015
Droits Reprographie Belgique	191	- 37,3 %
Droits Reprographie France	341	+ 205,9 %
Total	532	+ 27,97 %



LES RÉPARTITIONS DE DROITS AUX AUTEURS

Après sa progression exceptionnelle en 2015 liée à des événements non-récurrents, le montant des droits répartis en 2016 – soit 213,4 M€ – est en baisse de - 4,9 % par rapport à l'année précédente. Bien que ce montant des droits répartis représente **plus de 95 % des perceptions** de l'année – et demeure satisfaisant à ce titre.

En **spectacle vivant**, où l'affectation des sommes perçues, intervient en moyenne un mois après leur encaissement, la baisse des répartitions suit très exactement le recul des perceptions (- 8,3 %).

En **audiovisuel**, où la SACD demeure tributaire des délais d'information et de paiement des diffuseurs, le niveau des

répartitions baisse également par rapport à l'an dernier (- 3,47 %), alors que les perceptions de l'année ont progressé de plus de 5,5 %. Ce décalage est en grande partie lié au fait que l'accroissement des perceptions résulte d'encaissements anticipés, reçus en toute fin d'année et qui n'ont donc pu être traités dans l'année civile.

S'agissant de **l'écrit**, les sommes réparties en 2016 résultent quasiment des seuls droits de reprographie encaissés dans l'année en Belgique et leur évolution (- 30,6 %) suit donc celle des perceptions belges en la matière.

30 800 AYANTS DROIT

(auteurs vivants et successions, mais hors sociétés)
ont vu en 2016 leurs comptes crédités de droits
(soit 0,62 % de plus que l'an passé)

DONT

21 900 AUTEURS VIVANTS

membres de la SACD ont bénéficié d'au moins une répartition en 2016 :
parmi eux 14 263 adhérents, 2 421 sociétaires adjoints et 5 189 sociétaires.
Ce chiffre est en hausse (+ 1,3 %) par rapport à 2015

RÉPARTITION DES REVENUS PAR GRADE SOCIAL

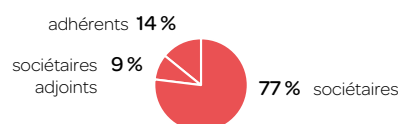
Si globalement le nombre d'auteurs ayant touché des droits en 2016 augmente de 1,27 %, cette hausse affecte différemment les grades sociaux :

- _ les sociétaires progressent plus que la moyenne (+ 3,43%) et augmentent donc légèrement en part relative (23,7 % du total) ;
- _ les sociétaires adjoints progressent également plus que la moyenne (+ 2,72 %) et leur part relative suit la même évolution (11,1 % du total) ;
- _ quant aux adhérents, leur nombre est quasi-stable d'une année sur l'autre (+0,27 %) et leur part relative diminue donc à 65,2 % du total.

NOMBRE D'AUTEURS



DROITS BRUTS VERSÉS

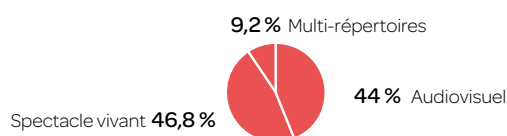


La distribution des revenus demeure quant à elle toujours très disparate, quels que soient les grades sociaux. Mais le mouvement d'accroissement de cette disparité (avec plus d'auteurs aux deux extrémités de l'échelle) réapparu en 2015 après 3 exercices qui l'avaient vu se tasser, s'atténue à nouveau cette année, et se cumule avec une baisse généralisée des niveaux individuels : 82,3 % (82 % en 2015) des auteurs sont sur les tranches de rémunération les plus basses (moins de 5 K€), et 4 % (4,3 % en 2015) sur les tranches de rémunération les plus élevées (> 40 K€); les bénéficiaires des tranches médianes (5 à 40 K€) passent de 13,8 % à 14,1 %.

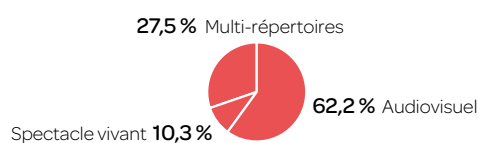
RÉPARTITION DES REVENUS PAR RÉPERTOIRE

Tranches	Spectacle Vivant	Audiovisuel	Multi-répertoires	Tous comptes confondus	Pourcentage	Pourcentage cumulé
de 200 000 € et plus	1	31	31	63	0,2 %	100 %
de 100 000 à 200 000 €	1	133	69	203	0,7 %	99,8 %
de 75 000 à 100 000 €	1	123	41	165	0,5 %	99,1 %
de 50 000 à 75 000 €	19	277	92	388	1,3 %	98,6 %
de 40 000 à 50 000 €	14	197	59	270	0,9 %	97,3 %
de 30 000 à 40 000 €	30	254	84	368	1,2 %	96,5 %
de 20 000 à 30 000 €	51	393	137	581	1,9 %	95,3 %
de 15 000 à 20 000 €	61	327	123	511	1,7 %	93,4 %
de 10 000 à 15 000 €	147	507	177	831	2,7 %	91,7 %
de 5 000 à 10 000 €	414	1 018	362	1 794	5,8 %	89,0 %
de 3 000 à 5 000 €	550	809	262	1 621	5,3 %	83,2 %
de 1 000 à 3 000 €	2 056	1 778	500	4 334	14,1 %	77,9 %
de 0 à 1 000 €	10 217	8 568	881	19 666	63,9 %	63,9 %
Total	13 562	14 415	2 818	30 795	100 %	100 %

NOMBRE D'AUTEURS



DROITS BRUTS VERSÉS



DES ACTIONS SOCIALES ET DE SOLIDARITÉ

LES CHIFFRES CLÉS DE L'ACTION SOCIALE EN 2016

Budget global :

3,9 M€

• **Allocations complémentaires à la retraite :**

3,6 M€

Nombre de bénéficiaires : 1 232 personnes

Montant moyen annuel de l'allocation versée : 2 714 €

Ventilation des bénéficiaires par tranches :

NOMBRE DE PENSIONNÉS PAR TRANCHE DE REVENU	
20 000 € et plus	1
de 15 000 à 20 000 €	21
de 10 000 à 15 000 €	26
de 5 000 à 10 000 €	127
de 3 000 à 5 000 €	166
de 1 000 à 3 000 €	498
de 0 à 1 000 €	393

• **Aides de solidarité**

0,3 M€

Nombre de dons : 46

Montant moyen : 3 272 €€

Nombre de filleuls : 24

Montant des bourses allouées : de 452 à 1 130 €

Nombre personnes reçues en 2016 par le service social : 246

AUTEURS SOLIDAIRES

Créé à l'initiative de la SACD et fondé en 2014 par Jacques Fansten, alors président de la SACD, ce Fonds de dotation a pour vocation de permettre l'accès à la culture de populations défavorisées tout en associant des auteurs à des missions de lien social et d'accompagnement de la création.

Son Conseil d'administration, qui associe des représentants de la SACD et des personnalités d'horizons divers animées d'un commun désir de solidarité sociale et

culturelle « active » a conçu plusieurs projets qui s'appuient sur le tissu associatif et institutionnel existant. Les deux premiers – qui ont effectivement démarré en 2016 – sont localisés à Marseille : « Un cirque dans ma tête » qui associe des auteurs circassiens et des enfants en situation de handicap, et « Raconte-moi ta vie » qui propose à des collégiens de quartiers difficiles une écriture fictionnelle à partir de leur histoire familiale. Trois autres projets localisés en région parisienne ont également été imaginés en 2016 :

« Tour à Tour », aux Mureaux (Yvelines), visant à rompre l'isolement géographique et social de quartiers antagonistes, « La vie rêvée » à Nogent-sur-Marne, autour de la transmission intergénérationnelle et « À l'écoute du vent » à Argenteuil, associant des enfants de ZEP et leurs mères à des créations partagées autour du spectacle vivant. Le Fonds a obtenu l'appui de plusieurs mécènes (Google, la Fondation France Télévisions notamment), et en sollicite d'autres pour ses nouveaux projets, dont le soutien viendra

s'ajouter à ceux que la SACD lui a consenti depuis 2014 au titre de son action culturelle, tant pour engager ses premières actions que pour en initier de nouvelles.

Aux côtés de Rodolphe Belmer, son nouveau président depuis janvier 2017 (qui a pris la succession du fondateur Jacques Fansten), sa direction est assurée par Véronique Perlès, et la Sarl SCALA, filiale de la SACD, en assume la gestion comptable et financière dans le cadre d'un mécénat de compétences.

SOUTIEN SOCIAL ET SOLIDARITÉ

La SACD a obtenu, en 2016, la reconnaissance législative de sa mission de défense des auteurs et sa capacité à les représenter à cet effet. À ce titre, elle participe activement aux organismes concernant les auteurs au titre de leur couverture sociale : assurances maladie et vieillesse au sein de l'AGESSA (Association pour la gestion de la Sécurité Sociale des Auteurs), retraite complémentaire obligatoire au sein du RACD (Régime de retraite des Auteurs et Compositeurs Dramatiques) et du RAAP, gérés par l'IRCEC.

PARTICIPATION AUX ORGANISMES SOCIAUX DES AUTEURS

Des représentants des auteurs portent au sein de l'IRCEC les préoccupations des actifs et des retraités et font progresser la défense des intérêts individuels et collectifs des diverses professions concernées, et les services de la Société sont également présents à l'AGESSA et au RACD.

Du côté du régime de sécurité sociale des auteurs, l'année 2016 a vu aboutir concrètement l'une des mesures annoncées depuis 2015 par les ministères de tutelle (Culture et Affaires Sociales) pour rétablir les auteurs dans l'ensemble de leurs droits concernant l'assurance vieillesse du régime général, à savoir la mise en place du dispositif de régularisation des cotisations prescrites permettant aux auteurs de « racheter » celles-ci sur l'ensemble des périodes où elles n'ont pas été appelées (en l'absence de leur affiliation à l'AGESSA). Une circulaire interministérielle du 24/11/2016 a précisé les modalités d'application de cette mesure. La SACD accompagne depuis de nombreux auteurs dans la constitution de leurs dossiers auprès de la CNAVTS.

Par contre, s'agissant du précompte à venir des cotisations vieillesse, théoriquement applicable au 1^{er} janvier 2019 – depuis l'adoption d'un amendement au PLFSS 2016 et la modification consécutive de l'article L 382-4 du Code de la sécurité sociale –, la mise en place effective de ce dispositif n'a guère progressé cette année, en l'absence d'octroi par les pouvoirs publics à l'AGESSA des crédits budgétaires nécessaires au développement d'outils informatiques appropriés à sa gestion, et notamment au remboursement des cotisations « trop versées » pour les auteurs dont le revenu annuel dépassera le plafond de la sécurité sociale.

S'agissant justement de l'AGESSA, la situation de l'organisme de sécurité sociale des auteurs est restée perturbée en 2016 en l'absence prolongée de Conseil d'administration (au mandat échu depuis 2014, et pour le renouvellement duquel aucune élection n'est toujours prévue par la tutelle). La mission de l'administrateur provisoire arrivée à son terme au 31/12/2016, n'a pour l'instant pas été renouvelée, ce qui affecte au moins en partie l'exercice de sa mission de base par cette entité, dont l'assemblée générale – présidée par un représentant de la SACD – a continué cependant d'assurer le fonctionnement statutaire (budget, comptes, etc...).

Du côté de l'IRCEC et de la « retraite » complémentaire, la réforme du RAAP (Régime des Artistes Auteurs Professionnels) est entrée en application au 1^{er}/01/2016. Elle entérine le passage d'un système de cotisation par classes optionnelles à un taux de cotisation proportionnel aux revenus d'auteur, accompagné d'une phase de transition. Après une montée en charge progressive, le montant de la cotisation sera fixé à 8 % des droits à partir de 2020, mais ce taux est ramené à 4 % pour les droits d'auteur déjà soumis à un autre régime de retraite complémentaire obligatoire tel que le RACD, comme le sont les droits répartis par la SACD ainsi que ceux versés par les producteurs dans le cadre des contrats liant ces derniers aux auteurs d'une œuvre audiovisuelle de fiction.

La SACD a mis en place depuis la répartition de juillet 2016 le précompte de cette cotisation (4 %) sur les droits qu'elle répartit.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les producteurs audiovisuels appliquent ce précompte sur les droits qu'ils versent directement aux auteurs et un décret – toujours en attente – devrait fixer la

quote-part de cotisation à leur charge. La SACD s'emploie à ce que – comme pour le RACD – celle-ci représente le quart de la cotisation.

S'agissant enfin de la formation professionnelle continue des auteurs, le fonds de formation continue a poursuivi sur 2016 son offre destinée aux auteurs, malgré les difficultés de gouvernance – toujours non réglées par les pouvoirs publics – liées à l'annulation par le Conseil d'État (suite à un recours déposé par deux organisations professionnelles de plasticiens) des textes réglementaires qui avaient défini la composition de son Conseil de gestion. Près de 5 000 demandes de stages ont été traitées au cours de l'année tous secteurs confondus (+ 13 % par rapport à 2015), dont près de 1 500 dans les secteurs de l'écrit-art dramatique, musique, danse et de l'audiovisuel. Les critères d'éligibilité (en matière de revenus) ont été élargis pour faciliter l'accès des auteurs à ces formations, et une formation spécifique à la chorégraphie intitulée « Edition spéciale » a vu le jour en 2016.

Rappelons que ce fonds, logé dans une section spécifique de l'AFDAS, est financé par les cotisations auteurs et diffuseurs (recouvrées par la SACD, pour le compte de l'AGESSA, au titre de son répertoire), et par un abondement des sociétés d'auteurs (dont la SACD), dont le montant – défini par la nouvelle convention triennale signée en 2015 avec l'AFDAS – représente 5 % du quart « action culturelle » des sommes issues des perceptions au titre de la copie privée. Ce montant s'est élevé en 2016 à 170,3 K€ (contre 112,4 K€ en 2015) évolution à la hausse liée à celle (+ 36,2 %) des perceptions de copie privée ayant constitué les ressources d'action culturelle de 2016.

UNE SOLIDARITÉ ACTIVE

Fondée sur le principe d'une solidarité active entre ses membres, la SACD a mené en 2016 une réflexion sur les moyens de renforcer le lien et ses actions auprès des auteurs en régions. Des actions concrètes ont été planifiées pour 2017.

La Société met également en œuvre de façon permanente – sur ses ressources propres – des aides financières destinées à répondre à des situations difficiles ou aux grands changements de la vie.

LES AXES D'INTERVENTIONS

Conseillée par une assistante sociale, la Commission d'action sociale, constituée de trois auteurs membres du Conseil d'administration, attribue des aides sous formes de dons s'imputant sur ses fonds de solidarité. La SACD accorde aussi à ses « filleuls » (enfants d'auteurs décédés) des allocations pour soutenir leurs frais d'études et de scolarité.

En 2016, le volume global des dépenses de solidarité a retrouvé à 0,298 M€ – son niveau de 2014, après la hausse exceptionnelle qu'il avait connue en 2015 avec la constitution d'une provision de 50 K€ pour venir en aide aux auteurs susceptibles de pâtir économiquement des attentats et de l'état d'urgence. Et ce sont les aides individuelles (dons de solidarité aux auteurs en difficulté + allocations « filleuls ») qui en constituent toujours la part essentielle, avec un montant de 0,244 M€, stable par rapport à 2015, qui traduit la permanence d'une situation sociale toujours précaire et difficile pour les auteurs.

S'agissant des dons de solidarité, le montant individuel des soutiens accordés s'établit à un niveau proche de celui de 2015 (3,2 K€ en moyenne). Pour ce qui est des allocations « filleuls », le nombre des bénéficiaires a légèrement baissé cette année (24 vs.28).

Dans le même esprit, la Fondation Paul Milliet (*cf. encadré*), qui dispose de ses propres ressources, octroie des aides aux auteurs rencontrant des problèmes liés à l'âge ou la maladie, et plus largement à toutes les difficultés de la vie.

En complément de son aide financière, la SACD assortit ces actions individuelles d'un accompagnement personnalisé (démarches diverses, orientation vers des aides légales, appui pour l'accès à des établissements de soins adaptés).

Par ailleurs, le montant des ressources affectées aux allocations complémentaires versées en 2016 aux bénéficiaires s'est élevé à 3,56 M€. Celui des ressources affectées par le Conseil d'administration sur les perceptions 2016 pour alimenter le paiement des libéralités en 2017, a retrouvé un niveau de 3,22 M€ plus conforme aux volumes antérieurs aux deux années exceptionnelles qu'ont été 2014 et 2015.

LA FONDATION PAUL MILLIET

En 2016, elle a accordé 16 aides pour un montant total de 49 945 €, soit un montant moyen de 3 121 €.

Fondée en 1926 à la suite du legs consenti à la SACD par le librettiste Paul Milliet (1848-1924), pour créer une institution destinée à venir en aide aux auteurs âgés et malades, la Fondation Paul Milliet – reconnue d'utilité publique

depuis l'origine – a pendant près de 50 ans géré une maison de séjour et de retraite ouverte aux auteurs, située au Rondon, près d'olivet (Loiret).

Des années 80 jusqu'à récemment, elle est intervenue uniquement sous forme d'aides ou de prises en charge de frais, au bénéfice d'auteurs atteints par des problèmes liés à l'âge ou

à la maladie, notamment pour leurs séjours dans deux institutions (soins et retraite) où elle a des accès privilégiés. Depuis peu, grâce à l'élargissement de ses statuts validé en 2014 par le Conseil d'État, elle peut agir au bénéfice des auteurs devant faire face à toutes les difficultés de la vie.

Ses ressources sont constituées par les droits d'auteur dont elle

est légataire (aujourd'hui essentiellement ceux du scénariste Henri Jeanson), par les revenus des capitaux qui constituent sa dotation, et – depuis 3 ans – par les dons qu'elle recueille en sollicitant la générosité de ceux (auteurs ou non) qui peuvent la soutenir.

UNE FORTE IMPLICATION DANS LE DYNAMISME CULTUREL

L'action culturelle de la SACD soutient la création contemporaine grâce aux 25 % de rémunération pour copie privée perçue sur les supports vierges d'enregistrement. La SACD complète ces 25 % par des affectations volontaires afin de favoriser l'émergence de nombreuses créations, leur diffusion et la formation des auteurs. Ces actions se placent aussi dans le cadre de l'engagement en faveur de la diversité culturelle.

Après la baisse de copie privée constatée en 2014, qui avait contracté les ressources allouées en 2015 à l'action culturelle, le niveau des encaissements enregistrés en 2015 a fortement augmenté (+ 28,4 %), grâce notamment aux versements importants d'arriérés régularisés par Apple, ce qui explique la progression des montants affectés sur 2016.

LES CHIFFRES CLÉS DE L'ACTION CULTURELLE EN 2016

Budget global :

5,8 M€
(+ 18,9 %)

Dont :

- 4,6 M€ affectations légales
- 1,2 M€ affectations volontaires

UTILISATION DES MONTANTS DISPONIBLES :

_charges directes (soutiens, partenariats, etc...):	5 M€
dont : actions générales non imputées à un répertoire :	2,3 M€
actions par répertoires :	2,8 M€
_contribution aux frais de gestion :	0,8 M€

Partenariats :

314
(+ 1,3 %)

- 139 en spectacle vivant
- 70 en audiovisuel
- 4 partenariats « transrépertoires »
- 101 au titre des fonds d'aide à la création :

DÉTAILS FONDS D'AIDE À LA CRÉATION

Fonds Humour /one man show	10 aides
Fonds de traduction	7 aides
Fonds Web Séries SACD/France Télévisions	19 aides
Fonds Théâtre	14 aides
Fonds Musique de scène	14 aides
Fonds de Création Lyrique	17 aides
Auteurs d'espaces	9 aides

LE BUDGET DE L'ACTION CULTURELLE

Le budget global de l'action culturelle 2016 de la SACD est de **5,8 M€**, en hausse de 18,9 % par rapport à 2015 (cf. annexes). Les budgets d'action culturelle sont définis sur la base des sommes encaissées en année N-1. La hausse importante de la copie privée encaissée en 2015 se répercute donc sur le budget 2016. La baisse constatée en 2016 sera visible dans le budget 2017.

LES RESSOURCES DE CE BUDGET SE DÉCOMPOSENT DE LA MANIÈRE SUIVANTE :

AFFECTATIONS LÉGALES	4 564 856 €
Copie privée audiovisuelle (art L 321-9 du CPI)	2 691 700 €(1)
Copie privée sonore (art L 321-9 du CPI)	715 511 €(2)
Droits irrépartissables (art L 321-9 du CPI)	550 462 €(3)
Produits financiers	62 184 €(4)
Reliquats années précédentes	547 000 €(5)
AFFECTATIONS VOLONTAIRES	1 244 383
Total	5 809 230

Les affectations légales correspondent aux ressources définies « stricto sensu » à l'article L 321-9 du Code de la Propriété Intellectuelle (postes 1, 2 et 3 ci-dessus), auxquelles - avec l'assentiment de la CPC des SPRD - nous ajoutons : une quote-part de produits financiers (poste 4) et la reprise des reliquats des années antérieures (poste 5).

S'agissant des affectations volontaires, les ressources affectées librement par la SACD au financement de son action culturelle intègrent : une quote-part des droits répartissables de copie privée sonore, la totalité de la part répartissable de copie privée numérique perçue au cours de l'année N-1, et les produits divers constitués par les recettes de billetterie encaissées lors de l'exploitation des spectacles qu'elle produit dans divers festivals

L'AFFECTATION DES MONTANTS DISPONIBLES POUR 2016

Orientant son action culturelle de façon prioritaire sur toutes les actions susceptibles de favoriser la création et la diffusion d'œuvres dramatiques contemporaines d'expression francophone, dans la diversité des écritures textuelles, musicales, chorégraphiques, scénographiques, audiovisuelles, et interactives, la SACD a – comme les années antérieures – consacré les sommes disponibles au titre de son budget d'action culturelle au financement des soutiens d'action culturelle (5,03 M€) et au financement partiel des frais de gestion de son action culturelle (0,8 M€).

Sur les 5 M€ d'aides directes,

- un montant de 2,3 M€ a été réservé à des actions non imputées à une discipline particulière selon le détail suivant :

Prix SACD	24 000 €
Action décentralisée province	60 000 €
Actions internationales	60 000 €
Subvention Beaumarchais	980 000 €
ARP	85 000 €
Action culturelle Belgique	195 000 €
Action culturelle Canada	30 000 €
Fonds de réactivité	217 060 €
Action culturelle « transdisciplines SV »	130 000 €
Action culturelle « transrépertoires » (SV + AV)	111 000 €
Action Culturelle Formation des Auteurs	170 300 €
Stratégie	100 000 €
Auteurs Solidaires	100 000 €

- Le reste, soit un montant de 2,8 M€ revient à des actions imputables aux différentes disciplines de la SACD, et se répartit comme suit :

Théâtre	839 300
Danse	117 200
Musique	407 000
Radio	42 900
Télévision	646 300
Cinéma	307 300
Création interactive	40 000
Animation	170 500
Arts du cirque	91 400
Arts de la rue	107 200

LES ACTIONS EN FAVEUR DE LA CRÉATION

La SACD soutient la création contemporaine, l'accès de tous à la culture, l'éducation artistique, la professionnalisation des auteurs et la diversité culturelle.

La SACD mène une politique dynamique en faveur des auteurs et de la création contemporaine dans toute sa diversité. Elle le fait via des actions ou des fonds d'aide à la création et la diffusion des œuvres, des actions d'éducation artistique et des programmes de professionnalisation des auteurs.

La politique d'action culturelle de la SACD, définie par le conseil d'administration, est majoritairement financée par la rémunération pour copie privée (25 % des sommes collectées reviennent légalement à l'action culturelle). La SACD complète ce financement par des affectations volontaires au soutien de la création représentant 1/5^e du budget de l'action culturelle. Les événements d'action culturelle sont accompagnés par d'autres actions financées, elles, par la SACD (hors budget d'action culturelle) et destinées à favoriser les rencontres, les échanges, le partage d'expérience et les opportunités pour les auteurs.

LES SOUTIENS D'ACTION CULTURELLE

Les fonds : Théâtre, Web-Séries (avec France Télévisions, Musique de Scène, Création Lyrique, Humour, Ecrire pour la rue, Auteurs d'espace, Processus Cirque, Fonds SACD Avignon, Fonds de soutien au théâtre privé... d'espaces, dans le domaine des arts de la rue par exemple.

Les aides directes aux auteurs : en dehors des nombreux fonds SACD destinés à favoriser l'émergence des nouveaux talents, la SACD a créé l'association Beaumarchais en 1997. De nombreuses aides directes aux auteurs émergents sont gérées par Beaumarchais qui en confie l'attribution à des commissions indépendantes composées de professionnels reconnus dans chacune des disciplines.

Les partenariats avec les festivals : les festivals sont des lieux de valorisation de la création, de partage d'expérience, d'échange, de transmission et d'éducation culturelle. Des lieux de découverte aussi. Pour toutes ces raisons, la SACD y organise des actions, en partenariat avec les festivals, destinées à valoriser les auteurs, leurs projets, faire émerger de nouveaux concepts, de nouveaux talents, de nouvelles formes de création trans-disciplines ou encore professionnaliser les pratiques des auteurs (masterclass, témoignages d'auteurs, pitches, zoom sur mon 1^{er} contrat...).

Les actions de professionnalisation : formation showrunner, Atelier Grand-Nord, soutiens aux écoles agréées (Fémis, Louis Lumière, CinéFabrique, CEEA, les Gobelins, La Poudrière...).

Les soutiens aux organisations professionnelles : chaque métier a ses contraintes et des particularités. La SACD soutient donc les organisations professionnelles d'auteurs comme l'Arp, la SRF, la Guilde des Scénaristes, Le groupe 25 Images, l'Agraf, les EAT, Chorégraphes Associés, le SNMS...

L'éducation artistique et culturelle : les opérations Un artiste à l'école, Les ateliers cinéma d'animation (Territoires Cinématographiques), les ateliers de bruitage (Longueur d'Ondes)...

L'accès de tous à la culture : Auteurs Solidaires, créé en novembre 2014 à l'initiative de la SACD, est un Fonds de dotation dont l'objet est la réalisation de missions d'intérêt général, l'élaboration et la mise en oeuvre de projets innovants en matière d'intervention sociale. Les actions sont menées par des auteurs professionnels et fondées sur le partage d'expériences de créations.

AU PLUS PRÈS DE LA JEUNE CRÉATION

LE FONDS WEB SÉRIES

Un Fonds SACD-France Télévisions créé en 2016 pour accompagner de jeunes talents et développer de nouveaux formats. 200 projets reçus, 19 retenus dont 9 sont portés par une production et 10 en recherche d'un producteur (retrouvez tous les projets retenus sur le site de la SACD www.sacd.fr).

Destiné aux nouveaux talents comme aux auteurs confirmés, ce Fonds est une aide à l'écriture de séries courtes, feuilletonnantes, prioritairement imaginées pour une pratique en mobilité, tournées vers l'innovation dans sa pratique des formats, des styles et des genres de fiction. Les projets lauréats seront suivis dans leur processus de création : certains bénéficieront du soutien de France Télévisions pour la production et Pictanovo, structure mise en place par le Conseil régional Hauts-de-France, apportera un accompagnement complémentaire aux projets tournés dans la région, sous réserve qu'une société de production y soit associée.



Le jury réuni autour de Jacques Fansten, président de la SACD : Pierre Block de Friberg, directeur des nouveaux contenus et de l'innovation de France Télévisions, Simon Bouisson, auteur, Alexandre Boyer, producteur, Judith Louis, productrice, Christophe Louis, conseiller de programmes fiction de France 2, Alexandre Philip, auteur, et Angela Soupe, autrice.

LA BOURSE #TRANSMEDIA, CAP SUR LA #RÉALITÉ VIRTUELLE

Orange, Beaumarchais et la SACD ont récompensé en 2016 sept projets lauréats pour leur innovation formelle, leur qualité d'écriture et l'originalité de leur démarche, souhaitant chacun proposer de nouvelles expériences créatives...



Et pour 2017, afin de mieux répondre aux attentes des auteurs, La Bourse #transmedia, créée en 2009, est devenue cette année La Bourse #Realite Virtuelle, un accélérateur de création en réalité virtuelle.

Les lauréats 2016 de la Bourse #transmedia sont :

- *La grande Histoire d'un petit Trait* de Camille Duvelleroy et Antoine Robert
- *Les Philous* de Corine Bachy, Christelle Didier et Bastien Quignon
- *Les Passagers* de Nicolas Peuffaillit et Jean-Christophe Yacono
- *Les Mémoires Courtes* de Elisabeth Rull
- *L'homme de la situation* de Rémi Besse
- *Exit* de Matthieu Chevallier et Fabrice Garate Delgado
- *La Hot Line* de Hugues Derolez



LES PRIX

EN
2016



Andréa Bescond



Alain Serluppus



Blanche Gardin



Brigitte Jaques-Wajeman



Charline Vanhoenacker



Alex Lutz



Frédéric Tellier



William Forsythe



Benjamin Dupé



Hippolyte Girardot, Alex Vizorek et Juliette Arnaud



Hervé Hadmar et Marc Herpoux



Simon Bouisson



Jacques Gamblin



Le projet Eliane - Diane Bonnot, Laurence Cools, Lula Hugot, Charlotte Saliou

Un Artiste à l'École est un dispositif artistique et pédagogique original créé en 2012 pour sensibiliser les plus jeunes aux métiers artistiques. **Des créateurs, auteurs et artistes de l'audio-visuel, de la musique, de l'écrit, du spectacle vivant, des arts graphiques et plastiques retournent dans les établissements où ils ont été scolarisés** pour une rencontre de qualité, à la fois pédagogique et artistique, avec la génération actuelle d'élèves.

UN ARTISTE À L'ÉCOLE

En 2016, l'opération été parrainée par le cinéaste **Philippe Faucon**.

Y participaient notamment :

Miss Tic, Christophe Barratier, Lorraine Levy, Julien Cottereau, Jérôme Thomas, Ahmed Hamidi, Sophie Loubière, Jean-Philippe Robin, Greco Casadesus, Sylvie Coquart-Morel, Wilfrid Lupano, Gilles Cayatte et Olivier Weber.



© Unaridea à l'école



Philippe Lioret
et Jean Becker

Bertrand Tavernier
et Sébastien Laudenbach



Chabname Zariab
et Gérard Krawczyk



Séverine Boschem

LE DÎNER DES CÉSAR

CINÉMA

Depuis 2015, la SACD réunit dans ses salons tous les réalisateurs et scénaristes des films sélectionnés aux César pour générer des rencontres professionnelles et des découvertes au cours d'un dîner: le dîner des auteurs.

Jusqu'alors, seul les producteurs étaient invités à se rassembler dans le cadre des César. Il était du rôle de la SACD de remédier à cette situation.

© L.N. Photographers et SACD



David Oelhoffen
et Frédéric Tellier

Olivier Seror, Agnès Feuvre
et Vincent Pymiro

Houda Benyamina
et Romain Compingt

Julien Rappeneau

Emmanuel Finkiel

Sophie Reine, Sabrina B. Karine,
Alice Vial, Gladys Marciano

LA SACD, UNE SOCIÉTÉ TRÈS CONTRÔLÉE

La SACD, comme tous les organismes de gestion collective, est soumise au contrôle annuel de la Commission permanente de contrôle des SPRD, placée auprès de la Cour des Comptes. En outre, conformément aux dispositions du Code de la propriété littéraire et artistique, la SACD – comme l'ensemble des SPRD – communique chaque année au ministère de la Culture ses comptes annuels et les rapports y afférents, et lui soumet également – préalablement à son approbation en assemblée générale – tout projet de modification de ses statuts ou de ses règles de perception et de répartition des droits.

De même, la Société fait parvenir chaque année ses comptes annuels et les rapports y afférents aux présidents des commissions des affaires culturelles de l'Assemblée nationale et du Sénat.

En 2016, le rapport de la Commission permanente de contrôle des SPRD (disponible sur le site de la SACD – www.sacd.fr) traitait notamment des répartitions de droits aux auteurs sur la période 2010-2015. Il ressort de l'examen opéré par la Commission que la SACD a, sur la période, le meilleur ratio « droits répartis sur droits perçus », comme le montre le tableau en page 19 du rapport. En 2016, ce ratio est passé à plus de 90 % grâce notamment aux efforts entrepris pour accélérer le traitement des droits en suspens (page 20 du rapport).

S'agissant des coûts de traitement et de la fixation des règles de répartition, la Commission a invité l'ensemble des sociétés à toujours plus de transparence, tout en reconnaissant la complexité des processus et les délais de traitement qu'elle implique, notamment dans le secteur audiovisuel. Elle a également recommandé de renforcer les moyens

permettant une bonne identification des répertoires (œuvres et ayants droit) de chacune des sociétés (notamment pour la SACD et la SACEM en ce qui concerne les œuvres d'humour), en vue de réduire les œuvres non identifiées.

En matière de suivi des recommandations formulées dans ses rapports antérieurs, la Commission a noté que sur les utilisations audiovisuelles des œuvres et les relations avec les diffuseurs, les observations qu'elle avait exprimées – à défaut de recommandations « formelles » – dans son rapport de 2012 demeuraient toujours d'actualité, en raison notamment de la mauvaise qualité et du manque d'exhaustivité des relevés d'exploitations transmis par les diffuseurs.

La Commission, désormais nommée « Commission de contrôle des organismes de gestion des droits d'auteurs et des droits voisins », a noté les modifications que ces dispositions allaient générer au sein des sociétés (devenues des « organismes de gestion collective ») en termes de gouvernance, de transparence, et de performance au travers de règles plus strictes sur certaines

modalités de répartition, notamment en matière de délai. La Commission, dont l'ordonnance a élargi les compétences et la composition, et qui l'a doté d'un nouveau pouvoir de médiation, mais aussi de sanctions, a indiqué qu'elle portera une attention toute particulière au respect de ces dispositions.

Dans son organisation, la SACD répond déjà depuis plusieurs années à de nombreuses dispositions imposées par Directive, notamment en matière de contrôle, de transparence, de performance et d'implication des auteurs dans les processus de décision. Pour autant, la SACD reste en mouvement et propose à son Assemblée générale de juin 2017 une large évolution des statuts pour répondre davantage encore aux besoins des auteurs, aux mutations de l'environnement dans lequel ils évoluent et aux défis à venir. En matière de contrôle, les sociétés se prononceront sur la création d'une Commission de surveillance qui remplacera, si la résolution est adoptée, les actuelles Commission de Contrôle du Budget et Commission du Droit de Communication (pour tout savoir, consultez le site de la SACD).

STATISTIQUES DES PERCEPTIONS ET DES RÉPARTITIONS

PERCEPTIONS (HT) 2016

PERCEPTIONS

	Montants perçus	Variation 16/15
SPECTACLE VIVANT	64 040 747,17	- 8,32 %
France	54 412 718,68	- 10,01 %
Paris	18 554 861,69	- 16,00 %
Province	35 857 856,99	- 6,57 %
Pays à Intervention Directe	3 714 366,20	4,04 %
Belgique	3 401 572,48	6,15 %
Canada	312 793,72	- 14,42 %
Étranger	5 899 531,63	1,61 %
Éditions graphiques	14 130,66	146,07 %
AUDIOVISUEL	160 073 197,67	5,53 %
France	130 231 180,84	1,51 %
Copie Privée	12 321 711,70	- 9,77 %
Contrats Généraux	111 044 022,87	3,20 %
Contrats Individuels	1 714 092,35	- 21,48 %
Contrats Vidéo et Nouveaux Médias	5 151 353,92	6,25 %
Pays à Intervention Directe	15 655 159,60	30,13 %
Belgique	12 984 454,22	26,92 %
Canada	2 670 705,38	48,39 %
Étranger	14 186 857,23	24,84 %
ÉCRIT	532 056,41	27,97 %
Droits de reprographie France	341 372,47	205,92 %
Droits de reprographie Belgique	190 683,94	- 37,31 %
TOTAL GENERAL	224 646 001,25	1,22 %

RETENUE SACD / PERCEPTIONS

CCSA*	Prélèvement Spécifique	Retenue SACD	Droits à répartir
7 524 250,03			56 516 497,14
7 202 561,35			47 210 157,33
1 751 344,59			16 803 517,10
5 451 216,76			30 406 640,23
321 688,68			3 392 677,52
321 688,68			3 079 883,80
0,00			312 793,72
0,00			5 899 531,63
0,00			14 130,66
	790 898,20	13 667 795,46	145 614 504,01
	627 833,16	11 330 752,16	118 272 595,52
	46 585,04	893 354,98	11 381 771,68
	559 663,36	9 982 087,86	100 502 271,66
			1 714 092,35
	21 584,76	455 309,32	4 674 459,84
	77 731,41	1 517 056,76	14 060 371,43
	64 413,40	1 260 274,75	11 659 766,07
	13 318,01	256 782,01	2 400 605,36
	85 333,63	819 986,54	13 281 537,06
	2 663,90	20 508,45	508 884,06
	2 663,90	20 508,45	318 200,12
			190 683,94
7 524 250,03	793 562,10	13 688 303,91	202 639 885,21

CCSA* : Contribution à caractère social et administratif, acquittée en sus des droits par les entrepreneurs de spectacle vivant.

(Données exprimées en euros)

RÉPARTITIONS INDIVIDUELLES DE DROITS 2016

RÉPARTITIONS

	Droits répartis	Variation 16/15
SPECTACLE VIVANT	57 829 237,76	- 8,38 %
France	48 367 572,86	- 9,29 %
Paris	17 085 297,90	- 15,66 %
Province	31 282 274,97	- 5,39 %
Pays à Intervention Directe	3 433 891,98	+ 2,98 %
Belgique	3 114 645,46	+ 5,56 %
Canada	319 246,52	- 16,86 %
Étranger	6 012 153,38	- 6,91 %
Éditions graphiques	15 619,54	+ 262,91 %
AUDIOVISUEL	155 379 443,71	- 3,47 %
France	124 940 856,43	- 5,86 %
Copie Privée	8 888 467,04	+ 10,59 %
Contrats Généraux	109 738 872,66	- 7,36 %
Contrats Individuels	1 671 580,10	- 11,51 %
Contrats Vidéo et Nouveaux Médias	4 641 936,63	+ 6,81 %
Pays à Intervention Directe	16 549 014,77	+ 6,61 %
Belgique	13 681 835,09	+ 1,87 %
Canada	2 867 179,69	+ 37,01 %
Étranger	13 889 572,51	+ 9,16 %
ÉCRIT	201 682,00	- 29,90 %
Droits de reprographie France	3 560,48	+ 72,98 %
Droits de reprographie Belgique	198 121,52	- 30,64 %
TOTAL GENERAL	213 410 363,48	- 4,89 %

RETENUE SACD / RÉPARTITIONS

	Prélèvement Spécifique	Retenue SACD	Droits nets
SPECTACLE VIVANT	283 552,86	5 245 824,14	52 299 860,76
France	238 277,95	4 518 244,92	43 611 049,99
Paris	83 993,57	1 090 822,12	15 910 482,21
Province	154 284,38	3 427 422,80	27 700 567,79
Pays à Intervention Directe	15 683,02	349 021,49	3 069 187,47
Belgique	15 554,41	332 662,56	2 766 428,49
Canada	128,61	16 358,93	302 758,98
Étranger	29 543,68	377 976,87	5 604 632,83
Éditions graphiques	48,21	580,86	14 990,47
AUDIOVISUEL	13 419,83	93 094,53	155 272 929,35
France	13 419,83	93 094,53	124 834 342,07
Copie Privée	0,00	0,00	8 888 467,04
Contrats Généraux	0,00	0,00	109 738 872,66
Contrats Individuels	13 419,83	93 094,53	1 565 065,74
Contrats Vidéo et Nouveaux Médias	0,00	0,00	4 641 936,63
Pays à Intervention Directe	0,00	0,00	16 549 014,77
Belgique	0,00	0,00	13 681 835,09
Canada	0,00	0,00	2 867 179,69
Étranger	0,00	0,00	13 889 572,51
ÉCRIT	0,00	8 226,91	189 894,61
Droits de reprographie France	0,00	0,00	0,00
Droits de reprographie Belgique	0,00	8 226,91	189 894,61
TOTAL GENERAL	296 972,69	5 347 145,58	207 762 684,73

(Données exprimées en euros)

COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2016

CHARGES

	EXERCICE 2016	EXERCICE 2015
I - CHARGES D'EXPLOITATION	42 356 229	42 318 888
A - ACHATS ET CHARGES EXTERNES	10 789 388	11 732 901
B - IMPÔTS ET TAXES	814 748	897 584
C - CHARGES DE PERSONNEL	18 205 236	18 955 009
Salaires	10 613 664	10 820 844
Charges sociales	4 974 922	5 184 790
Charges diverses	848 650	1 224 659
Délégation de Bruxelles	1 768 000	1 724 716
D - AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	10 456 591	8 684 488
a) Charges d'action sociale auteurs	3 861 109	3 713 467
Allocations complémentaires	3 562 427	3 369 900
Autres dépenses à caractère social	298 682	343 567
b) Charges d'action culturelle	5 809 239	4 885 602
Imputées sur les ressources légales	4 564 856	3 917 017
Imputées sur les ressources volontaires	1 244 383	968 585
c) Autres charges d'exploitation	786 244	85 419
E - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	1 333 982	1 457 385
F - DOTATIONS AUX PROVISIONS	756 283	591 520
II - CHARGES FINANCIERES	76 550	154 745
Intérêts bancaires	0	6
Pertes de change	2 219	1 526
Charges sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	98 868
Charges sur cessions de titres de participation	0	0
Provision dépréciation des titres de participations et créances rattachées	12 147	0
Provision pour charges financières	0	0
Quote part produits financiers rattachée à l'action culturelle	62 184	54 346
III - CHARGES EXCEPTIONNELLES	436 204	124 733
IV - INTÉRESSEMENT	411 058	460 951
TOTAL DES CHARGES (I+II+III+IV)	43 280 040	43 059 318
RÉSULTAT DE L' EXERCICE	16 621	47 122
TOTAL GÉNÉRAL	43 296 661	43 106 439
Total du compte de résultat avec les centimes:	43 296 660,95	43 106 439,32

RESSOURCES

	EXERCICE 2016		EXERCICE 2015	
I - RESSOURCES D'EXPLOITATION		41 822 517		40 513 942
A - RÉCUPÉRATION ET REFACTURATION DES CHARGES		777 779		733 602
Récupération des charges d'exploitation d'action culturelle	777 779		733 602	
B - RETENUES SUR DROITS		24 379 375		22 714 176
Retenues sur spectacle vivant	5 529 377		5 327 077	
Retenues sur audiovisuel	14 540 139		12 758 454	
Retenues sur écrit (reprographie)	56 468		26 508	
Retenues sur droits divers	0		0	
Retenues sur perceptions annexes	4 253 391		4 602 138	
C - AUTRES RESSOURCES D'EXPLOITATION		16 589 925		15 700 275
a) Produits de gestion courante	979 450		1 136 418	
b) Produits divers	9 801 236		9 678 255	
- produits affectés aux allocations complémentaires (cantonnement)	3 562 427		3 369 900	
- autres produits	6 238 809		6 308 354	
c) Ressources d'action culturelle	5 809 239		4 885 602	
- part légale	4 564 856		3 917 017	
- part volontaire	1 244 383		968 585	
D - REPRISES SUR PROVISIONS		75 438		1 365 890
II - RESSOURCES FINANCIÈRES		1 382 195		2 577 455
Intérêts des prêts	8 838		9 641	
Produits sur créances diverses	42 267		57 148	
Revenus sur valeurs mobilières de placement	1 266 254		2 393 111	
Gains de change	1 013		658	
Produits nets sur cessions de titres de participation	0		0	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement :				
- Sur F.C.P. SACD investissement	0		0	
- Sur autres valeurs mobilières de placement	63 822		116 897	
Reprise provision dépréciat. sur titres participatifs et créances rattachées	0		0	
Reprise provision pour charges financières	0		0	
III - RESSOURCES EXCEPTIONNELLES		91 949		15 042
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		43 296 661		43 106 439

Total du compte de résultat avec les centimes :

43 296 660,95

43 106 439,32

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2016

ACTIF

	AU 31 DÉCEMBRE 2016			EXERCICE 2015
	Valeur brute	Amortiss. ou provision	Valeur nette	Valeur nette
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6 901 863	5 675 796	1 226 067	940 050
Licences logiciels informatiques	6 901 863	5 675 796	1 226 067	940 050
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	20 891 521	12 013 153	8 878 367	9 057 912
Constructions :				
a) Terrain	1 784 131	0	1 784 131	1 784 131
b) Plantations	19 388	9 043	10 345	12 284
c) Agencement et aménagement des extérieurs	50 544	19 752	30 792	28 274
d) Bâtiments	5 994 555	2 552 853	3 441 702	3 493 254
e) Façade	2 101 073	1 046 125	1 054 948	1 125 749
f) Installation et aménagement construction	4 264 693	3 062 522	1 202 171	1 359 106
g) Installation et aménagement locaux	2 451 574	1 828 336	623 238	489 692
h) Installations techniques	1 656 587	1 424 072	232 514	262 582
Autres immobilisations corporelles :				
a) Matériel de transport	125 723	40 595	85 128	31 777
b) Matériel informatique	1 104 513	803 555	300 958	355 859
c) Matériel de bureau	327 338	301 004	26 334	39 086
d) Mobilier de bureau	993 809	907 704	86 106	76 119
e) Autres immobilisations corporelles	17 592	17 592	0	0
IMMOBILISATIONS EN COURS D'ACQUISITION	1 664 160	0	1 664 160	1 497 772
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	5 587 322	175 820	5 411 502	5 896 510
Titres de participation	188 864	12 147	176 717	189 142
Créances rattachées à des participations	4 429 923	163 673	4 266 250	4 685 461
Prêts	931 920	0	931 920	941 924
Dépôts et cautionnements donnés	36 616	0	36 616	79 983
TOTAL I - ACTIF IMMOBILISÉ	35 044 866	17 864 769	17 180 096	17 392 244
CRÉANCES	43 537 051	543 093	42 993 958	38 703 023
Auteurs débiteurs	1 916 624	435 332	1 481 292	1 593 850
Avances et acomptes fournisseurs	14 144		14 144	3 265
Clients et comptes rattachés	30 690 153		30 690 153	32 366 072
Personnel	9 937		9 937	7 544
État et organismes sociaux	1 158 801		1 158 801	679 715
Organismes professionnels	0		0	5 780
Autres créances	3 747 392	107 761	3 639 631	4 046 796
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT	75 038 707	0	75 038 707	77 601 586
OPCVM « Monétaires »	15 083 699		15 083 699	17 662 397
OPCVM « Diversifiés » :				
- FCP SACD investissement	30 800 735		30 800 735	30 800 735
- Autres diversifiés court terme	28 978 162		28 978 162	28 978 162
OPCVM « Actions »	0		0	0
Parts sociales	50		50	50
Titres en dépôt	176 060		176 060	160 242
DÉPÔTS À TERME et TITRES CRÉANCES NÉGOCIABLES	119 131 777	1 018 791	118 112 987	114 146 119
DISPONIBILITÉS	16 228 690		16 228 690	8 383 539
TOTAL II - ACTIF CIRCULANT	247 930 180	1 561 883	246 368 297	238 834 266
Charges constatées d'avance	330 779		330 779	
Charges à répartir sur plusieurs exercices	0		0	379 160
TOTAL III - COMPTES DE RÉGULARISATION	330 779		330 779	0
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)	283 305 825	19 426 653	263 879 173	256 605 671

Total du bilan avec les centimes:

263 879 172,77

256 605 670,71

PASSIF

	AU 31 DÉCEMBRE 2016	AU 31 DÉCEMBRE 2015
CAPITAL SOCIAL	2 320 583	2 244 647
REPORT À NOUVEAU	405 964	358 843
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	16 621	47 122
TOTAL I - CAPITAUX PROPRES	2 743 168	2 650 611
PROVISIONS POUR ENGAGEMENTS SOCIAUX	7 067 109	6 559 290
Provision pour pensions personnel	3 624 665	3 219 569
Provision médailles du travail	223 483	209 475
Provision indemnités de fin de carrière	3 218 961	3 130 246
PROVISIONS POUR LITIGES	4 508 182	4 072 718
PROVISIONS POUR ACTION SOCIALE	435 534	379 657
TOTAL II - PROVISIONS	12 010 825	11 011 665
DETTES	248 986 645	242 815 645
Dépôts et cautionnements reçus	12 963	3 145
Emprunts et concours bancaires	95	677 049
Fournisseurs et comptes rattachés	9 230 624	4 013 768
Personnel	2 261 824	2 425 364
État et organismes sociaux	13 433 628	10 770 501
Autres créditeurs divers	2 597 571	2 168 470
Auteurs créditeurs	59 563 934	57 137 738
Libéralités à verser aux auteurs	4 405 645	4 527 953
Organismes professionnels	1 563 037	908 533
Droits audiovisuels à affecter	106 171 181	108 247 942
Droits auteurs à répartir	1 407 303	1 595 598
Droits copie privée «Part auteurs» à affecter	8 137 225	8 499 826
Droits copie privée «Part action culturelle»	4 412 331	4 667 510
Droits de l'écrit (France) à répartir	805 548	692 206
Droits de la Belgique en instance d'affectation :		
Audiovisuel	34 091 209	35 480 689
Spectacle vivant	758 685	885 319
Reprographie, prêt,...	133 842	114 034
TOTAL III - DETTES	248 986 645	242 815 645
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	138 536	127 751
TOTAL IV - COMPTES DE RÉGULARISATION	138 536	127 751
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	263 879 173	256 605 671

Total du bilan avec les centimes :

263 879 172,77

256 605 670,71

DÉTAILS SUR LES ACTIVITÉS SOCIALES ET CULTURELLES

DÉTAILS DES AUTRES DÉPENSES À CARACTÈRE SOCIAL

	EXERCICE 2016	EXERCICE 2015
AUTRES DÉPENSES À CARACTÈRE SOCIAL	298 682	343 567
AUTRES DÉPENSES À CARACTÈRE SOCIAL	244 586	293 307
Dons, caisse de solidarité	244 586	293 307
AUTRES FRAIS DE SOLIDARITÉ	54 096	50 260
Honneurs funèbres	8 196	6 290
Assurances décès (aides)	42 900	41 470
Dons, subventions sociales	0	0
Prix, legs	3 000	2 500

DÉTAILS DES CHARGES ET RESSOURCES DE L'ACTION CULTURELLE

	EXERCICE 2016	EXERCICE 2015
CHARGES D'ACTION CULTURELLE	5 809 239	4 885 602
CHARGES IMPUTÉES SUR LES RESSOURCES LÉGALES	4 564 856	3 917 017
Charges directes	3 787 077	3 183 415
Aides à la création	358 318	576 403
Aides à la diffusion	993 168	420 148
Aides à la formation	200 470	157 621
Aides mixtes	2 193 432	2 029 243
Aides à l'éducation Artistique et culturelle	41 689	0
Charges d'exploitation incombant à l'action culturelle (quote part imputée sur les ressources légales)	777 779	733 602
CHARGES IMPUTÉES SUR LES RESSOURCES VOLONTAIRES	1 244 383	968 585
Autres charges directes		
Aides à la création	117 739	175 376
Aides à la diffusion	326 342	127 834
Aides à la formation	65 872	47 958
Aides mixtes	720 733	617 417
Aides à l'éducation Artistique et culturelle	13 698	0
RESSOURCES D'ACTION CULTURELLE	5 809 239	4 885 602
AFFECTATIONS LÉGALES	4 564 856	3 917 017
Copie privée audiovisuelle	2 691 700	1 983 430
Copie privée sonore	713 511	515 405
Droits irrépartissables (article 321-9 du CPI)	550 462	575 836
Produits financiers	62 184	54 346
Reprise reliquats années précédentes	547 000	788 000
AFFECTATIONS VOLONTAIRES	1 244 383	968 585
Copie privée sonore part répartissable	1 060 726	769 261
Produits divers	18 052	17 619
Copie privée (texte, image et autres)	165 605	181 705

ORGANISMES AYANT BÉNÉFICIÉ DE CONCOURS PENDANT 3 ANNÉES CONSÉCUTIVES (2014/2015/2016)

DANSE

Uzès Danse
Rencontres chorégraphiques de Seine-Saint-Denis
Festival June Events
Festival C'est comme ça !
La Danse de tous les Sens
Extension sauvage

THÉÂTRE

Fonds de soutien au théâtre privé
Editions Espace 34
Avignon Festival & Compagnie
Festival Actoral
Les Mardis midis des textes libres présentés au Théâtre 13
Prix jeunes metteurs en scène « Théâtre 13 »
Festival des francophonies
Editions Quartett
Fonds SACD Théâtre
Fonds SACD Humour / One Man Show
Le Conservatoire du Grand Avignon
Binôme/ Le sens des mots
Prix Collidram
Les Journées de Lyon des Auteurs de Théâtre
Festival Ambivalence(s)
Les Francos
Mots en Scène
Performance d'auteur
SNES

MUSIQUE

Fonds de Création Lyrique
Fonds de Création Musicale (FCM)
Fonds SACD Musique de Scène
Valorisation Lyrique
Musique Française d'Aujourd'hui (MFA)
Académie Nationale de l'Opérette (ANAO)
Festival MUSICA
Atelier Opéra en création – Festival d'Aix-en-Provence
Tous à l'opéra !
Festival Manifeste (IRCAM)

ARTS DU CIRQUE

Circus Next / Jeunes Talents Cirque Europe

ARTS DE LA RUE

Chalon dans la Rue
Festival international de Théâtre de Rue d'Aurillac
Ecrire pour la Rue
Auteurs d'espace

INTERNATIONAL

Scène/Bureau du Théâtre à Berlin
Festival Crossing the line (New York)
Sala Beckett (Barcelone)
Atelier Grand Nord
French Film Festival
Focus Théâtre
Fonds Gulliver / Du côté des ondes (RTBF)

TÉLÉVISION

Fonds SACD Fictions 2.0 / Fonds Web Séries
FIPA (Festival International de Programmes Audiovisuels)
Le Conservatoire Européen d'écriture Audiovisuelle (CEEA)
Festival International des Scénaristes (Bourges)
Festival de la Fiction Télévisée (La Rochelle)
Festival Séries Mania

Festival des créations télévisuelles de Luchon
Web Program Festival
Totally Serialized
La Maison des Scénaristes
Les entretiens filmés de La Rochelle
Séries, Séries : les Rencontres de Fontainebleau
Web Program Festival

ANIMATION

La Poudrière
Festival d'Un Jour
Fête du Cinéma d'Animation (AFCA)
Forum Cartoon
Festival International du court Métrage de Clermont-Ferrand
Cartoon Movie
Festival International d'Animation d'Annecy
Festival Courts devant
Cinéma des Cinéastes
Un festival c'est trop court
Festival Croq'Anime
Territoires cinématographiques (Festival d'Avignon)
Rencontres de l'Agraf

CINÉMA

Agence du Cinéma Indépendant pour sa Diffusion (ACID)
Institut Lumière
Cinéma des Cinéastes
La Quinzaine des Réalistes
Semaine Internationale de la Critique
Festival International du Court Métrage (Clermont-Ferrand)
Festival International des Scénaristes (Valence)
Festival Premiers Plans
Rencontres Cinématographiques de Dijon
Emergence
Festival Grand Lyon
Grand Prix du meilleur scénariste
Festival du cinéma européen des Arcs
La Maison du Film court
Les cinéastes invitent l'ami européen (ARP)
Myfrenchfilmfestival
Festival du film court en plein air de Grenoble
Talents en Courts
La Maison des Scénaristes
L'Agence du court métrage

RADIO

Festival Longueur d'Ondes
Fonds Gulliver / Du côté des ondes (RTBF)
Ca va, ça va le monde (RFI)

CRÉATION INTERACTIVE

I LOVE TRANSMEDIA

ACTIONS NON IMPUTÉES À UNE DISCIPLINE PARTICULIÈRE

Association Beaumarchais – SACD
Festival Onze Bouge

TRANSRÉPERTOIRE

Sujets à Vif (Festival d'Avignon)
Voix d'auteurs (Radio France)
AFDAS (formation continue)

RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques (S.A.C.D.)

Siège Social : 11 bis rue Ballu – 75009 – PARIS

Société Civile / N° Siren : 784 406 936

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2016

Mesdames, Messieurs

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques (S.A.C.D.), tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris La Défense, le 15 avril 2017

Le Commissaire aux comptes


MAZARS / Luc MARTY

*Phrase couramment attribuée à Winston Churchill,
sans que l'on sache s'il l'a réellement prononcée.
L'homme d'État aurait eu cette réponse
lorsqu'on lui a proposé de couper dans le budget de la culture
pour financer l'effort de guerre...

www.sacd.fr
facebook.com/sacd.fr
@SACDParis sur Twitter



Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques
11 bis, rue Ballu – 75442 Paris cedex 09